

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 03/10/22 et affichage le 03/10/22  
62-200069037-20220929-41887-DE-1-1



Service	Direction Collecte des déchets
Examiné en Commission	Politique des déchets, cycle de l'eau, patrimoine le 13/09/22
Examiné en Bureau	Le 22 septembre 2022
Matière de l'acte	8.8.2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022  
DELIBERATION N°D284-22

DECHETS : POLITIQUE DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE -  
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE COLLECTE  
ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS - ANNÉE 2021

RAPPORTEUR : Madame VASSEUR

Le service de collecte des déchets est géré en régie sur les pôles d'Aire Sur La Lys, Longuenesse et Théroutanne. Les agents assurent la collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers, du verre, du papier-carton, des déchets verts et des encombrants.

La collecte des déchets sur le pôle de Fauquembergues est assurée par l'entreprise ASTRADDEC pour les ordures ménagères, les emballages ménagers et le verre et par l'entreprise BAUDELET pour la collecte du verre en apport volontaire.

Le bilan de l'année 2021 pour la collecte et le traitement des déchets :

Le service de collecte a collecté 43 977 T (42 865 T en 2020) de déchets répartis de la manière suivante :

- 26 242 T d'ordures ménagères,
- 5 611T de tri sélectif,
- 5 157 T de verre,
- 1 156 T de papiers-cartons en apport volontaire,
- 157 T d'encombrants,
- 5 654 T de déchets verts.

Le taux de refus de tri est de 17.88 % pour 21.24 % en 2020.

Les déchèteries du SMLA (Syndicat Mixte Lys Audomarois) ont collecté 29 749.83T de déchets, soit une production totale de 63 845.37 T (66 465T en 2020), ce qui représente une production par habitant de 609.34 kg/an/hab (631,7 kg/an en 2020). La valorisation matière pour l'année 2021 est de 53.41% (54,63% en 2020).

La prestation de service d'ASTRADDEC pour la collecte des ordures ménagères, du tri et du verre en porte à porte est de 447 162,96€ pour le pôle de Fauquembergues. Celle pour la collecte du verre en apport volontaire faite par l'entreprise BAUDELET est de 5 731,90€.

La totalité du coût du service est couverte par la TEOM, les recettes de la redevance spéciale, les recettes des Eco-organismes et la vente des matériaux.

Les dépenses du service s'élèvent à 15 007 694.21 €, et se décomposent comme suit :

- coût de collecte (régie et prestation de service) : 7 163 392.37 €
- coût de traitement : 7 844 301.84 €

Les recettes s'élèvent à 13 624 274 €, et se décomposent comme suit :

- la TEOM pour 10 250 000 € (10 061 899 € en 2020),
- les recettes de la redevance spéciale pour 700 533 € (740 712€ en 2020),
- les recettes des éco-organismes et vente de matériaux 2 536 899 € (2 278 276 € en 2020),
- les remboursements arrêts maladie et recettes exceptionnelles pour 126 677€ (134 521 € en 2020).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- prendre acte du rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service de collecte des déchets ménagers.

LE PRESIDENT



Joël DUQUENOY

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Hôtel communautaire - salle R. Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 22 septembre 2022, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

### **CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur RYS Didier, Monsieur THOMAS Marc,  
**Vice-Présidents**

Monsieur AGEORGES Benoît, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BEN AMOR Rachid, Monsieur BERNARD Sébastien, Madame BERTHELEMY Caroline, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Monsieur BRUNET Olivier, Monsieur CAPITAINE David, Monsieur CAZIN Etienne, Monsieur CHEVALIER Alain, Monsieur CORNETTE Christophe, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DEBOVE Gilles, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DEWAMIN Didier, Madame DUCHATEL Valérie, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Madame FAYEULLE Hélène, Monsieur FOULON Eric, Monsieur HOCHART Philippe, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LAMOOT Catherine, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LEMAIRE Isabelle, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur LOUCHET Daniel, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOREL Damien, Madame NIVERT Florence, Monsieur OBOEUF Gérard, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur SABLON Frédéric, Madame SEILLIER Christine, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TRUANT Jonathan, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

### **CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :**

Monsieur ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BEDAGUE Patrick, Vice-président, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Conseillère communautaire, Madame CANARD Céline-Marie, Vice-présidente qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Madame COURBOT Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Benoît, Conseiller délégué, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Monsieur DOYER Francis, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOY Joël, Président, Monsieur EVRARD Pierre, Vice-président qui a donné pouvoir à Madame VERRELLE Patricia, Conseillère communautaire, Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Vice-président qui a donné pouvoir à Madame MERCHIER Brigitte, Vice-présidente, Monsieur MOUND Stephen, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur FOULON Eric, Conseiller communautaire, Monsieur PETIT Bertrand, Vice-président qui a donné pouvoir à Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Conseiller communautaire, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BRUNET Olivier, Conseiller communautaire, Monsieur TERNINCK Christian, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur CORNETTE Christophe, Conseiller communautaire, Madame VOLLE Muriel, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué, Madame WAROT Sophie, Conseillère déléguée qui a donné pouvoir à Monsieur DENIS Laurent, Vice-président  
M. BERTELOOT Hervé, Conseiller communautaire a été remplacé par Mme CREVECOEUR Audrey, Conseillère communautaire, M. FINDINIER Jean-Marc, Conseiller communautaire a été remplacé par M. FUSILLIER Frédéric, Conseiller communautaire, M. HOCHART Casimir, Conseiller communautaire a été remplacé par M. HIRSOUT Hervé, Conseiller communautaire

**CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :**

M. CAINNE Louis, M. DELFORGE Pascal, Mme JASKOWIAK H  l  ne, M. LAMIRAND Jean-Pierre, M. LEBRUN-VANDEWALLE Dominique, M. MARTINOT Michel, M. ROLIN Jo  l, Mme SAUDEMONT Caroline, M. TILLIER Patrick, Mme WOZNY Florence.

Nombre de d  l  gu  s en exercice : 94

Nombre de pr  sents ou repr  sent  s : 84

Nombre de votes « pour » : 84

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononc  s : 0

**RAPPORT ANNUEL**  
sur la qualité et le prix  
du service de collecte



2021



**CAPSO**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PAYS DE SAINT-OMER

## PRESENTATION DU TERRITOIRE

### LA PREVENTION DES DECHETS ET L'ECONOMIE CIRCULAIRE

I.	LES ACTIONS DE PREVENTIONS DES DECHETS ET LA SENSIBILISATION.....	5
1.1	ACTIONS D'ANIMATIONS ET DE SENSIBILISATION AU TRI ET LA PREVENTION DES DECHETS.....	6
1.1.1	ACTIONS D'ANIMATIONS EN MILIEU SCOLAIRE.....	5
1.1.2	ACTIONS EN MILIEU EXTRA-SCOLAIRE OU PUBLICS SPECIFIQUES.....	7
1.2.	ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS .....	9
1.2.1.	REDUCTION DES QUANTITES DE BIODECHETS PAR LA PROMOTION DU COMPOSTAGE.....	9
II.	DEVELOPPER UN MODELE ECONOMIQUE CIRCULAIRE AUTOUR DE LA FILIERE DU PAPIER ET DU CARTON.....	13

### LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1.	L'ETAT DES LIEUX.....	17
2.	L'ORGANISATION DE LA COLLECTE.....	18
2.1.	LA COLLECTE PAR SITE D'EXPLOITATION.....	18
2.1.1	LE POLE DE LONGUENESSE.....	18
2.1.2.	LE POLE D'AIRE SUR LA LYS.....	20
2.1.3.	LE POLE DE THEROUANNE.....	20
2.1.4.	LE POLE DE FAUQUEMBERGUE.....	21
3.	LA COLLECTE DU PAPIER CARTON EN APPORT VOLONTAIRE.....	23
4.	LES COLLECTES SPECIFIQUES.....	28
5.	FOURNITURES DE CONTENANTS DE PRE-COLLECTES ET LA MAINTENANCE.....	28
6.	MOYENS HUMAIN ET TECHNIQUES.....	29
6.1.	ORGANIGRAMME DU SERVICE.....	29
6.2.	LES MOYENS TECHNIQUES.....	30
6.3	Equipement de pré collecte	
6.4.	AMENAGEMENTS DE NOUVEAUX LOCAUX SUR LE SITE D'ARQUES .....	30
7.	LES SUPPORTS DE COMMUNICATION.....	31

### LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

1.	LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	37
1.1.	RECAPITULATIF DES TONNAGES PAR FLUX.....	37
1.2.	LA VALORISATION MATIERE.....	39
2.	LES INDICATEURS FINANCIERS .....	42
2.1.	DEFINITION DES ZONES DE TAXATIONS.....	42
2.2.	LA REDEVANCE SPECIALE.....	44
3.	SYNTHESE FINANCIERE.....	47

LES PERSPECTIVES 2022.....	48
----------------------------	----

Le présent rapport a pour objet de présenter la qualité et le prix du service de collecte réalisé en régie de l'année 2021.

## PRESENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer est née de la fusion de 4 intercommunalités (la communauté de Communes du Pays d'Aire, la Communauté de communes de la Morinie, La Communauté de communes du Canton de Fauquembergues et la Communauté d'Agglomération de Saint Omer) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour répondre à la loi Notre.

La CAPSO comprend 53 communes avec 105 205 habitants pour une superficie 543 km<sup>2</sup>.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L5216.5), la CAPSO exerce les compétences obligatoires en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat, de politique de la ville, des gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, accueil des gens du voyage et collecte et traitement des déchets ainsi que des compétences optionnelles tels que la création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, assainissement... et des compétences facultatives telles que la petite enfance, la santé...

La CAPSO exerce la compétence de collecte des déchets ménagers, le traitement est transféré au Syndicat Mixte Lys Audomarois (déchèterie, compostière et cendre de tri) et au Syndicat Mixte Flandres Morinie (centre de valorisation énergétique).

Pôles territoriaux	
Aire-Sur-La-Lys	
Longuenesse	
Fauquembergues	
Thérouanne	



**LA PREVENTION DE LA**  
**GESTION DES DECHETS**  
**MENAGERS ET**  
**L'ECONOMIE**  
**CIRCULAIRE**

## **I. LES ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS ET LA SENSIBILISATION**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer (CAPSO) a mis en œuvre une politique de transition écologique et environnementale ambitieuse et exigeante. Cette volonté s'est particulièrement réaffirmée par ses engagements annoncés dans le Plan Climat Air Energie Territorial et la labellisation du territoire en tant que « territoire démonstrateur REV3 ».

Depuis plusieurs années, la Communauté d'agglomération du Pays de Saint Omer s'est engagée dans une politique volontariste en matière de prévention des déchets. La collectivité s'est très vite inscrite dans une démarche de valorisation et de réduction des déchets ménagers et assimilés. Cela s'est traduit en 2009 par la signature avec l'Etat et l'ADEME d'un Plan Local de Prévention puis en 2015 à la labellisation territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage. Ces programmes ont permis, au-delà de l'engagement de réduction, de créer une dynamique territoriale et de mobiliser les acteurs locaux sur les enjeux liés à la production de déchets.

Aujourd'hui, la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) sont marquées par des évolutions réglementaires importantes. Plusieurs textes réglementaires ont eu des impacts significatifs sur la prévention et la gestion des déchets depuis 10 ans. Les plus récentes évolutions sont issues de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) et la loi-Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC).

La politique de la prévention et de gestion des déchets de la CAPSO doit nécessairement prendre en compte des changements et anticiper les évolutions réglementaires à venir tout en intégrant les enjeux actuels que sont la lutte contre le réchauffement climatique, la neutralité carbone, les transitions écologiques et sociales et l'économie circulaire.

Pour répondre aux objectifs de réduction, l'adoption des bonnes pratiques de gestion des déchets requiert la mise en place d'actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets qui s'inscrivent dans le temps. C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer est soucieuse de maintenir et promouvoir les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets et d'accompagner les citoyens vers un comportement plus respectueux et responsable.

### **1.1 ACTIONS D'ANIMATION ET DE SENSIBILISATION AU TRI ET A LA PREVENTION DES DECHETS**

#### **1.1.1 Actions d'animations en milieu scolaire :**

Le service environnement de la CAPSO propose des interventions gratuites dans les classes primaires du territoire, permettant de sensibiliser les enfants, du tri des déchets à la prévention des déchets. Un catalogue réalisé regroupe les animations proposées à destination des scolaires.



Animations pédagogiques  
sur le tri, le recyclage  
et l'éco-consommation



## Animations sur le tri et le recyclage des déchets du territoire.



La CAPSO a poursuivi ses animations sur le tri et le recyclage des déchets. Les animateurs prévention interviennent auprès des scolaires pour sensibiliser toujours plus d'élèves au tri et au recyclage des déchets.

- En 2021 :
- ✓ 61 interventions
  - ✓ 1405 scolaires sensibilisées



## Animations sur les actions de prévention des déchets



Des animations scolaires autour de la prévention des déchets et de l'éco consommation ont été également développées et sont désormais proposées aux établissements scolaires du territoire. Celles-ci peuvent bénéficier d'animations autour du compostage, du gaspillage alimentaire, du recyclage du textile, du suremballage, de l'économie circulaire du papier /carton. Toutes ces animations ont pour objectifs d'amener le jeune public à limiter l'acte de jeter et de réfléchir à l'acte d'achat.

- En 2021 :
- ✓ 49 interventions
  - ✓ 1186 personnes sensibilisées



## Animation dans les établissements du secondaire sur le tri et la prévention des déchets



- ✓ Les animateurs environnement interviennent sur des actions de sensibilisation spécifiques auprès des collégiens, des lycéens, des étudiants, et apprentis.
- En 2021 :
- ✓ 31 interventions (collèges/lycées)
  - ✓ 1 364 personnes sensibilisées

### 1.1.2. Actions en milieu extrascolaire ou publics spécifiques :

- Animations lors d'animation extrascolaire (maison de quartier, centres sociaux etc.)



- ✓ Les animateurs environnement interviennent lors d'évènements spécifiques autour du tri et de la prévention telles les opérations de quartiers propres.
- ✓ En 2021 :
- ✓ 1 intervention
- ✓ 25 personnes sensibilisées



- ✓ Interventions auprès de publics spécifiques
  - ✓ Des interventions sont réalisées sur demande auprès de groupes constitués comme les publics RSA, et le point info jeunesse
- En 2021 :
- ✓ 3 interventions
  - ✓ 20 personnes sensibilisées

### Outil pédagogique mis à disposition pour des animations en autonomie ou accompagnées :



La CAPSO a fait l'acquisition d'une mallette pédagogique « stop déchet » et de fresque du climat. Elle est également mise à disposition des structures souhaitant l'utiliser en autonomie.

### Actions de sensibilisation auprès du grand public :

- Opération « Villages et marais propres »



Chaque année depuis 2002, le 3ème dimanche du mois de mars, le Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale organise l'opération « Villages et marais propres » pour laquelle la CAPSO est partenaire. En 2021 avec la crise sanitaire, bien qu'organisée en amont, cette manifestation n'a pu avoir lieu.



- Atelier, réunion d'information et animations de stand lors d'évènements



Chaque année, les animateurs environnement sont présents lors de manifestations pour sensibiliser tous les publics à la politique communautaire de gestion des déchets. Ce stand permet de répondre aux nombreuses questions du grand public sur la collecte sélective, le recyclage du papier carton, le compostage, le stop pub etc...

En 2021 :

- ✓ 17 interventions
- ✓ 733 personnes sensibilisées



### **Actions de sensibilisation de proximité en porte à porte :**

La CAPSO a pour objectif de sensibiliser les habitats aux enjeux environnementaux d'une gestion durable des déchets. Afin d'améliorer la qualité du tri, et à la réduction des déchets, des actions d'information en porte à porte sont réalisées.

En 2021, 10 opérations ont permis d'informer 252 foyers (rappel sur le geste de tri et sur la pratique du compostage)

## **1.2. ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS**

### **1.2.1. Réduction des quantités de biodéchets collectés par la promotion de compostage :**

Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique. La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2023.

Le compostage de proximité s'avère une solution simple à mettre en œuvre, efficace et peu coûteuse.

Aujourd'hui, un habitant de la CAPSO produit en moyenne 253 kg d'ordures ménagères par an. On estime entre 20% à 30 % le poids des déchets de cuisine dans nos poubelles alors qu'une bonne partie peut être transformée et utilisée comme amendement et fertilisant pour les jardins ou espaces verts et non incinérée.

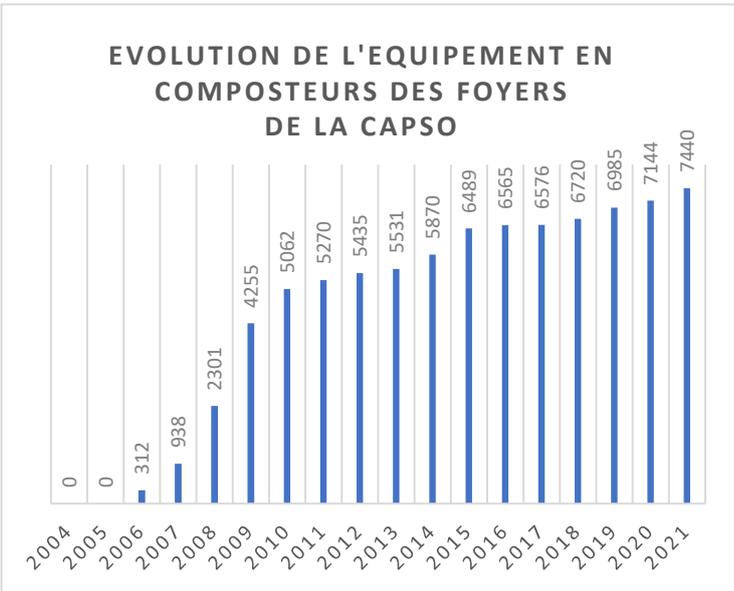
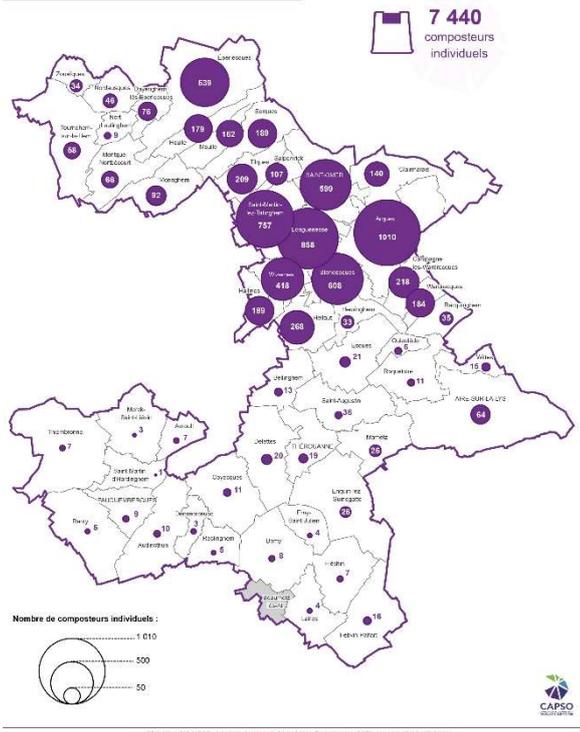
Pour répondre à ces objectifs fixés, tout en intégrant les enjeux écologiques et économiques de la gestion des déchets, la CAPSO promeut depuis plusieurs années :

- **Le compostage individuel :**

Chaque habitant de la CAPSO a la possibilité de disposer pour 9 euros d'un composteur en appelant au numéro vert.

Depuis 2006 date du début de l'opération, 7 440 des foyers du territoire sont équipés.

**NOMBRE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS**  
distribués par commune à décembre 2021



- **Compostage collectif de proximité :**

La CAPSO souhaite développer l'offre de compostage aux habitants en proposant des composteurs collectifs de proximité. L'objectif est de donner la possibilité à tous ceux qui souhaitent réduire leurs poubelles et n'ayant pas la possibilité d'avoir un composteur individuel (cas des habitants des centres bourgs), de pouvoir composter près de chez eux sur des aires de compostage partagé.

Actuellement sur le territoire :

49 Composteurs collectifs ont été installés soit 34 plateformes de compostage, suivis mensuellement par un des guides composteurs de la CAPSO.

- **Le compostage autonome en établissement :**

Les opérations de compostage autonome en établissement sont une solution alternative de valorisation de biodéchets issus de la restauration collective, (écoles, collèges, lycées, EHPAD etc.)



15 établissements scolaires du primaire au lycée équipés de composteurs mécaniques pour la valorisation des biodéchets de cantines.

1 EHPAD équipé d'un composteur bois pour traiter les déchets de cuisine.

En 2020 : 1 lycée équipé et 1 EHPAD

- **Le compostage pédagogique à l'école :**



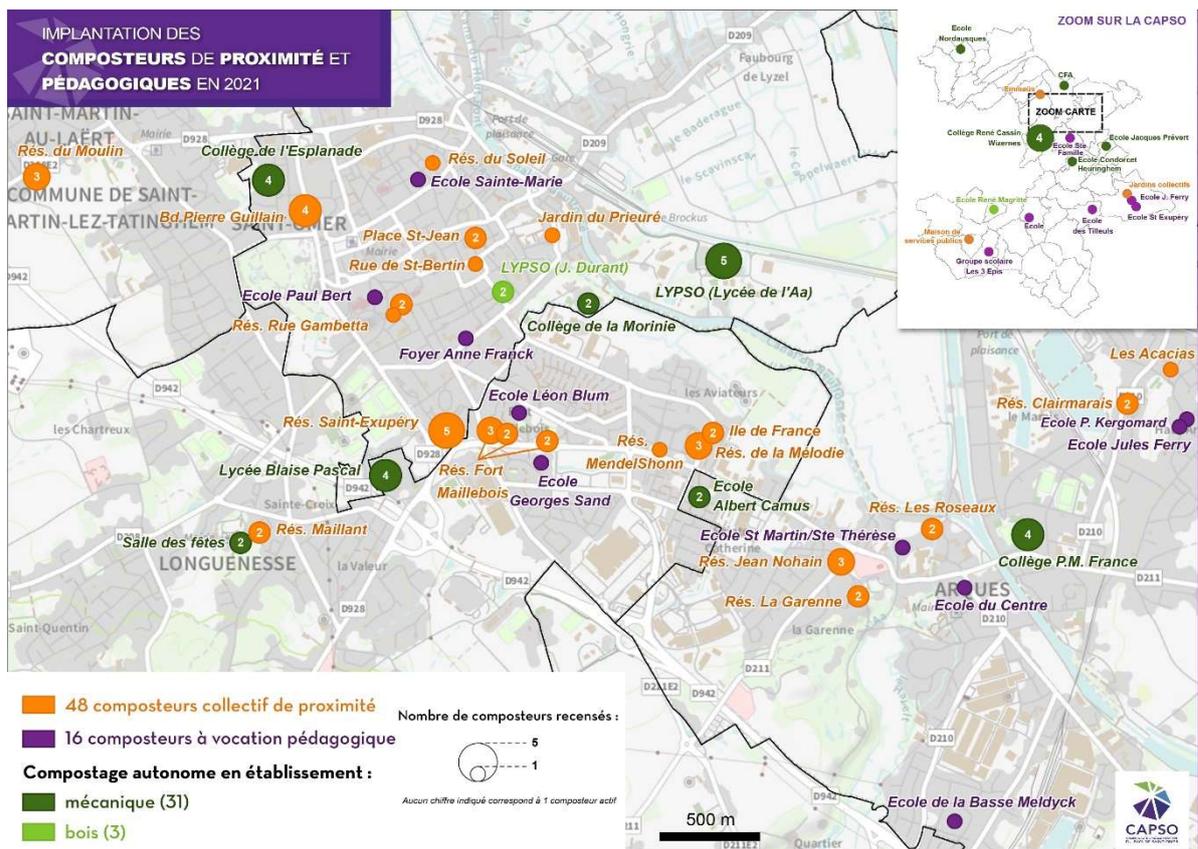
Pour sensibiliser dès le plus jeune âge à la pratique du compostage, la CAPSO met à disposition des composteurs pédagogiques aux écoles ayant un projet pédagogique ou souhaitant s'engager sur des pratiques éco-responsables à l'école. Cette mise à disposition s'accompagne d'interventions de sensibilisation et d'un suivi des maîtres composteurs.

✓ 20 écoles équipées de composteurs pédagogiques dont 4 en 2021

- **L'accompagnement des maîtres composteurs :**

En parallèle, le service environnement de la CAPSO intervient à plusieurs niveaux :

- La mise en place d'un diagnostic pour étudier la faisabilité de l'installation de la plateforme (porte à porte, site d'implantation, capacité et nombre de composteurs etc...)
- La mise à disposition des composteurs via la signature d'une convention
- La formation d'un réseau de référents et/ ou guides « composteur » sur le territoire et s'appuyer sur celui-ci pour sensibiliser et informer toujours plus les habitants.
- L'accompagnement et le suivi des différents sites d'implantation
- Le développement d'actions de sensibilisation notamment des animations scolaires sur cette thématique



## **II) DEVELOPPER UN MODELE ECONOMIQUE CIRCULAIRE AUTOUR LA FILIERE DU PAPIER ET DU CARTON**

La présence historique des papetiers, des acteurs de la filière de recyclage en vallée de l'Aa et leurs volontés de développer l'approvisionnement local en circuit court sont un atout majeur pour notre territoire et permet un contexte favorable pour impulser un projet innovant et expérimental de mise en place d'une boucle locale d'économie circulaire.

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en réduisant au mieux la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire » plus durable.

Aujourd'hui, le contexte réglementaire et législatif impose de nouvelles obligations aux collectivités. Le système actuel de gestion des déchets atteint ses limites et nécessite un modèle plus vertueux. En effet, les prescriptions de la Loi de Transition Energétique de 2015, du Décret « collecte » de 2016, ainsi que les études prospectives de l'ADEME – MEDDE tendent notamment vers la mise en place des nouvelles consignes de tri des plastiques à l'horizon 2022 (qui se traduira par le doublement des volumes des emballages collectés pour ¼ de poids en plus), une obligation de tri à la source des papiers pour les entreprises, ou encore une augmentation des performances de recyclage ou de valorisation.

Le développement de l'économie circulaire autour de la filière papier/carton a pour enjeux de :

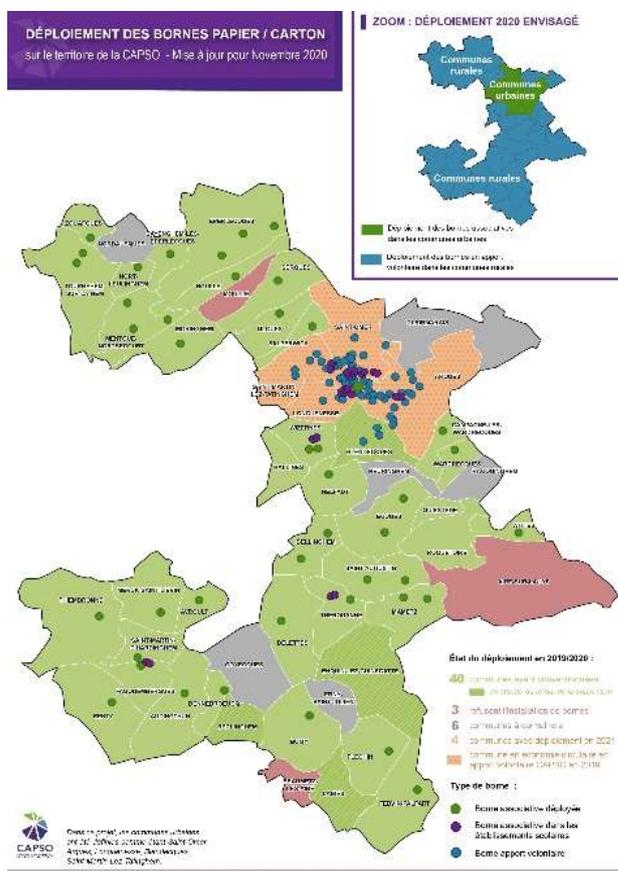
- Soutenir un nouveau modèle de développement économique basé sur l'approvisionnement local afin d'accélérer la transition écologique et construire un territoire résilient et décarboné.
- Être innovant et agile en proposant des solutions alternatives pour anticiper les nouvelles contraintes législatifs et réglementaires (horizon 2022 : extension des consignes de tri plastiques)
- Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière dans une démarche volontariste et ambitieuse afin de dépasser les objectifs de valorisation de 65% attendus en 2022 et répondre au défi territorial.
- Rendre visible/lisible la démarche, moteur d'attractivité et d'excellence territoriale.

Cette démarche s'intègre pleinement dans la stratégie de développement économique de la CAPSO et dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Sur la CAPSO, il est proposé plusieurs modèles complémentaires d'approvisionnement local des papetiers :

- Le développement des points d'apport volontaire promu par la CAPSO (bornes publiques)
- Le développement d'un dispositif de collecte incitative dite citoyenne des papiers/cartons promu par la CAPSO et animé par différentes associations labellisées du territoire.
- La valorisation de tous les gisements captés par le SMLA (notamment via le réseau des déchèteries)
- La poursuite de la collecte des cartons auprès des commerçants du centre-ville de Saint Omer
- Des initiatives historiques autonomes d'associations ou d'acteurs de l'insertion.

### Focus sur le principe de la collecte incitative dite citoyenne :

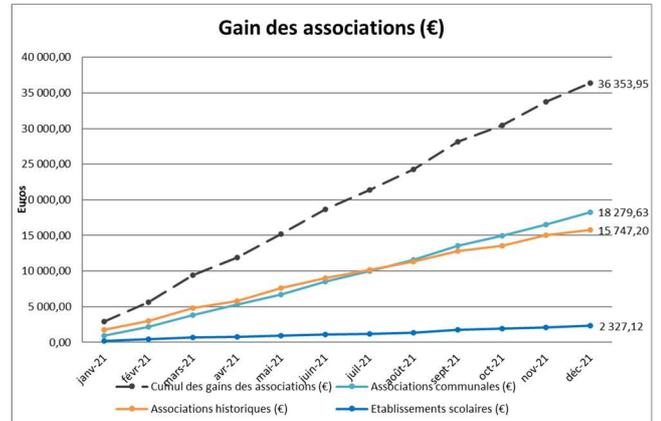
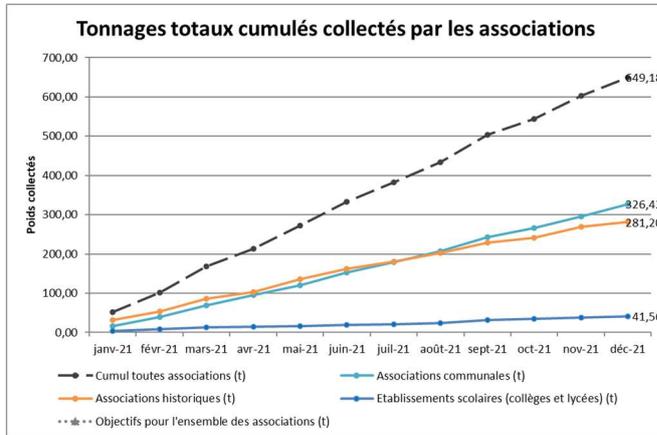


En 2021, 217 bornes d'apports volontaire ont été installées dont 85 pour la collecte citoyenne. Par cette démarche, la CAPSO soutient des associations de son territoire (associations de parents d'élèves, associations sportives ou de valorisation du patrimoine etc...) agissant en faveur de la transition territoriale.

L'enjeu aujourd'hui est d'amplifier la démarche pour atteindre les objectifs que le territoire s'est fixé par des actions d'information et de sensibilisation afin de donner les moyens d'agir aux citoyens en faveur de l'amplification de la transition territoriale.

La Communauté d'Agglomération du pays de Saint Omer a souhaité mettre en place des points d'apport volontaire de papier et/ou de carton en collaboration avec le monde associatif du territoire. La richesse de ce projet est aussi de s'appuyer sur le réseau d'écoles, collèges, lycées, ...

Les papiers / cartons ainsi collectés sont exclusivement et directement acheminés auprès des papeteries du territoire. Les recettes générées par la vente des papiers / cartons ainsi collectés sont reversées aux associations (déduction faite du coût de collecte facturée par la CAPSO) ce qui décrit ainsi la démarche d'incitation positive.



En 2021, 650 T ont été collecté par le service de collecte de la CAPSO grâce à la mobilisation des associations du territoire. Le gain aux associations représente plus de 36 350 €.

Les économies de dépenses estimées toutes associations confondues s'élèvent à 53 518 € - L'économie de dépenses est une estimation des économies réalisées par la CAPSO à travers la collecte du papier/carton par les associations du territoire. Elle est basée sur la suppression des coûts de tri (livraison directe chez les papetiers) et l'obtention des recettes CITEO sur les tonnages captés historiquement.

- Des Bacs de pré-collecte pour accompagner le geste de tri

Pour faciliter la pré-collecte et accompagner le tri au plus près du besoin, des bacs « cartons » sont fournis aux établissements scolaires, les relais associatifs et (à venir) administrations.

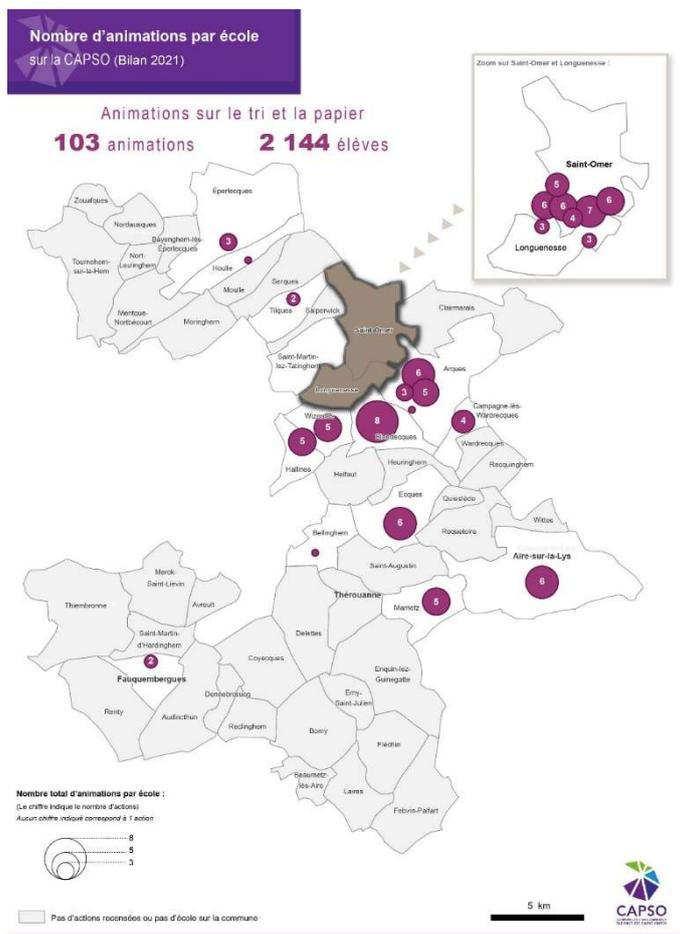
La particularité de ces bacs de pré-collecte est qu'ils ont été imaginés, conçus et fabriqués sur le territoire, fermant ainsi la « boucle de l'économie circulaire ».



En 2021 :

- ✓ 89 structures (établissements scolaires, mairie, structures communautaires) sont équipées en bacs de précollecte pour trier à la source le papier et le carton – les agents de ses structures ont tous fait l'objet d'une bonne information sur le tri.

- Des actions de communication et de sensibilisation pour amplifier les résultats



Un plan de communication en cours de mise en œuvre :

- Communiquer auprès des habitants du territoire

Par la CAPSO

- Médias : campagne de presse ...
- Journal de la CAPSO
- Réseaux sociaux ...
- Site internet ...
- Flyers, distribution de sacs ...
- Plan Climat Air Energie Climat

En s'appuyant sur les acteurs relais du territoire (élus et monde associatif)

- Kit de communication pour les associations ...
- Article dans les journaux communaux ...
- Sensibilisation d'acteurs relais



**LA COLLECTE ET LE**  
**TRAITEMENT DES**  
**DECHETS MENAGERS**

## 1. L'ETAT DES LIEUX

Depuis la fusion intercommunale de 2017, l'organisation de la collecte des déchets est divisée en 4 secteurs géographiques pour 2 gestions différentes (régie et marché).

En 2020, l'ensemble des niveaux de service a été harmonisé pour les flux des ordures ménagères, emballages ménagers et encombrants. La collecte du verre est en apport volontaire sur l'ensemble du territoire, avec une collecte en porte à porte sur les pôles d'Aire Sur La Lys, Théroouanne et Fauquembergues. Le déploiement des colonnes à papiers carton se fait également progressivement.

Rappel des services, fréquences de collecte et mode de gestion en 2021 :

Pôles	Collecte des ordures ménagères	Collecte des emballages ménagers	Collecte du verre	Collecte des déchets verts	Collecte des encombrants	Collecte du papiers cartons
Aire Sur La Lys	C1 Collecte en Régie Collecte conteneurisée	C0.5 Collecte en régie	PAP 1 fois par mois (régie) AV (régie)	C1 du 1er avril au 31 octobre Collecte conteneurisée	1 collecte par an par commune et un service des Encombrants à la demande	Déploiement progressive des bornes à papiers cartons
Fauquembergues (marché Astradec)	C1 Marché de service- Collecte conteneurisée	C0.5 Marché de service Collecte conteneurisée	PAP 1 fois tous les 15 jours (contrat Astradec) AV (contrat Baudalet)	Pas de collecte		
Longuenesse	C1 Collecte en régie Collecte conteneurisée	C 0.5 Collecte en régie Collecte conteneurisée	AV (régie)	AV (4 communes) PAP (12 communes) Collecte conteneurisée		
Théroouanne	C1 Collecte en régie Collecte conteneurisée	C0.5 Collecte en régie Collecte conteneurisée	PAP 1 fois par mois (régie) Collecte conteneurisée AV (régie)	Pas de collecte de DV		

AV : apport volontaire

PAP : porte à porte

DV : déchets verts

C1 : déchets collectés 1 fois par semaine

C0.5 : déchets collectés 1 fois tous les 15 jours

## **2. L'ORGANISATION DE LA COLLECTE**

L'organisation de la collecte est répartie sur 4 pôles géographiques : le pôle de Longuenesse, Aire-Sur-La-Lys, Théroouanne et Fauquembergues.

Le service de collecte de la CAPSO collecte les déchets en régie sur le pôle d'Arques, Aire-Sur-La-Lys et Théroouanne pour les différents flux : les ordures ménagères, les emballages ménagers, les déchets verts, les encombrants, le verre en apport volontaire, le verre en porte à porte, une collecte des cartons pour les professionnels, une collecte spéciale campings et une collecte spéciale voies étroites et marais audomarois. Les collectes du pôle de Fauquembergues sont assurées par Astradec pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères, de la collecte sélective, du verre et la collecte en apport volontaire du verre est assurée par Baudalet.

Les niveaux de services sont restés identiques à 2020, exceptée la commune de Mentque-Nortbécourt qui a opté avoir la collecte des déchets verts en porte à porte.

### **2.1. La collecte par site d'exploitation**

#### **2.1.1. Le pôle de Longuenesse :**

Le territoire desservi est composé de 72 133 habitants, 25 communes pour une superficie de 235 km<sup>2</sup>. Les collectes en régie sont réalisées par 15 équipes (postées du matin, après midi et de jour), 15 véhicules de collecte comptant 75 tournées par semaine.

La régie collecte en porte à porte les ordures ménagères en C1, la collecte sélective en C 0,5, le verre en apport volontaire, ainsi que les déchets verts en porte à porte en C1 ou en apport volontaire selon les choix des communes, une collecte des cartons au centre de la ville de Saint-Omer, la collecte des encombrants (1 fois par an et à la demande).

*\* C0,5 : collecte une fois tous les 15 jours ; C1 : collecte une fois par semaine*

Les agents sont postés par roulement matin, après-midi et jour.

Les horaires restent identiques : le matin de 5h12 à 12h30,

L'après -midi de 12h42 à 20h00

Le jour de 7h52 à 12h00 et de 13h20 à 16h30

Le samedi de 7h00 à 14h00 : collecte des déchets verts

*Grille de lecture des tableaux :*

*En vert : les ordures ménagères*

*En jaune : les déchets recyclables*

*En marron : les déchets verts*

*En bleu : le verre*

## Planning pôle de Longuenesse 2021:

TOURNEES 2021 ETE											
Horaire	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi
	paire	im paire	paire	impaire	paire	impaire	paire	impaire	paire	impaire	
Pôle de Longuenesse	M	SAINT MARTIN 1	SERQUES MOULLE	SAINT OMER RS1		ARQUES 1	LONGUE NESSE 1	WIZERNES 1	SAINT OMER 1	SAINT OMER 1	EPERLECCUES / ARQUES / LONGUE NESSE / TATINGHEM
Pôle de Longuenesse	M	SAINT MARTIN 2	HOULLE MOULLE	SAINT OMER RS2		ARQUES 2	LONGUE NESSE 2	WIZERNES 2	SAINT OMER 2	SAINT OMER 2	
Pôle de Longuenesse	M	BAYENGHM MENTQUE NORTBECOURT	TATINGHEM	SAINT MARTIN 1		ARQUES 3	LONGUE NESSE 3	BLEND ECQUES 1	SAINT OMER 3	SAINT OMER 3	
Pôle de Longuenesse	M	EPERLECCUES 1	CAMPAGNE/ WARDRECCUES	SAINT MARTIN 2		ARQUES 4	LONGUE NESSE 4	BLEND ECQUES 2	SAINT OMER 4	SAINT OMER 4	
Pôle de Longuenesse	M	EPERLECCUES 2	HALLINES CAMPAGNE	AIRE 4		BLEND ECQUES 1		ST OMER BLOCS	SAINT OMER 5	SAINT OMER 5	
Pôle de Longuenesse	M	HELFAUT		AIRE 3		CLAIR MARAIS MORINGHEM		ASS BLEND EC	AIRE 3	Forfaits ARQUES / LONGUE NESSE	
Pôle de Longuenesse	M	NORDAUSQUES ZOUARQUES	TILQUES SALPERWICK	HELFAUT	CLAIR MARAIS MORINGHEM	BLEND ECQUES 2		TOURNEHEM NORT LEULINGHEM	SAINT OMER 6	SAINT OMER 6	
Pôle de Longuenesse	J	ENCOMBRANTS		CARTONS (jour)		MENTQUE NORTBECOURT		ENCOMBRANTS	AIRE 4	ENCOMBRANTS	
Pôle de Longuenesse	M	HALLINES		ARQUES		RACQUINGHEM		TOURNEHEM NORT LEULINGHEM		WIZERNES 1	
Pôle de Longuenesse	M	LONGUE NESSE		ARQUES		BLEND ECQUES		HOULLE		WIZERNES 2	
Pôle de Longuenesse	M	HELFAUT		ARQUES		BLEND ECQUES		NORDAUSQUES ZOUARQUES		CAMPING (jour)	
Pôle de Longuenesse	AM	LONGUE NESSE 1		ARQUES 1		WIZERNES		TILQUES SALPERWICK		HOULLE MOULLE	
Pôle de Longuenesse	AM	LONGUE NESSE 2		ARQUES 2		HALLINES WIZERNES		NORDAUSQUES ZOUARQUES		SERQUES MOULLE	
Pôle de Longuenesse	AM	LONGUE NESSE 3		ARQUES 3		Ass ARQUES Ass WIZERNES + Forfaits	Ass LONG Ass WIZERNES + Forfaits	BAYENGHM MENTQUE NORTBECOURT		EPERLECCUES 1	
Pôle de Longuenesse	AM	LONGUE NESSE 4		ARQUES 4		TATINGHEM		TOURNEHEM NORT LEULINGHEM		EPERLECCUES 2	
Pôle de Longuenesse	AM					EPERLECCUES 1 Asses Longuenesse				FORFAITS AIRE / LYS ARQUES Asses Longuenesse	

### 2.1.2. Le pôle d'Aire-Sur-La-Lys

Le territoire du pôle d'Aire Sur La Lys regroupe 13 357 habitants, 4 communes pour 50,8 km<sup>2</sup>. Les collectes en régie sont réalisées par 4 équipes postées matin, 5 véhicules de collecte comptant 20 tournées par semaine maximum.

La régie collecte en porte à porte les ordures ménagères en C1\*, la collecte sélective en C0.5\*, le verre en porte à porte (1 fois par mois) et en apport volontaire, ainsi que les déchets verts en porte à porte en C1. La collecte des encombrants (1 fois par an et à la demande).

Les agents sont postés uniquement du matin de 5h12 à 12h30.

Les horaires du samedi pour la collecte des déchets verts sont de 6h45 à 14h15 (temps de déplacement supérieur, cela correspond à 2 collectes par an par agent du 1er avril au 31 octobre uniquement).

La collecte du verre en porte à porte est faite uniquement par les équipes d'Aire-sur-la-Lys.

### Planning Aire 2021 :

Pôle de Aire	M	AIRE SUR LA LYS 1 2 3 4	AIRE SUR LA LYS 1	QUIESTEDE WITTES	RACQUINGHEM	AIRE 1	RACQUINGHEM
Pôle de Aire	M	ROQUETOIRE	AIRE SUR LA LYS 2	Ass Blendecques - CAMPAGNE LEZ W	QUIESTEDE WITTES	AIRE 2	FORFAITS AIRE
Pôle de Aire	M	AIRE SUR LA LYS 1 et 2	AIRE SUR LA LYS 3	AIRE SUR LA LYS 4	QUIESTEDE WITTES		ROQUETOIRE
Pôle de Aire	M	QUIESTEDE / ROQUETOIRE / WITTES	AIRE SUR LA LYS 5	CAMPAGNE LES W / WARDRECQUES	ROQUETOIRE	AIRE 5	Forfait AIRE/LYS LONGUE NESSE / Forfait AIRE/LYS ARQUES

### 2.1.3. Le pôle de Théroouanne :

Le territoire du pôle de Théroouanne regroupe 9 615 habitants, 7 communes pour une superficie de 70,6 km<sup>2</sup>. Les collectes en régie sont réalisées par 2 équipes (postées matin, après-midi), 2 véhicules de collecte comptant 10 tournées par semaine.

La régie collecte en porte à porte les ordures ménagères en C1, la collecte sélective en C 0,5, le verre en porte à porte 1 fois par mois et en apport volontaire. La collecte des encombrants (1 fois par an et à la demande).

Pôle de Théroouanne	M	ECQUES	HERBELLES / DELETTES / CLARQUES	HEURINGHEM / REBECCQUES	INGHEM / THEROUANNE	MAMETZ	INGHEM / MAMETZ / THEROUANNE	MAMETZ	THEROUANNE / INGHEM
Pôle de Théroouanne	AM	ECQUES		HEURINGHEM		HERBELLES DELETTES ECQUES / HEURINGHEM CLARQUES REBECCQUES		HERBELLES DELETTES	CLARQUES REBECCQUES

### 2.1.4 Pôle de Fauquembergues :

Le territoire du pôle de Fauquembergues regroupe 10 148 habitants, 18 communes pour une superficie de 186,5 km<sup>2</sup>. Les collectes sont assurées par un prestataire privé : ASTRADDEC. Il assure la collecte des ordures ménagères en C1, la collecte sélective en C0,5 et le verre en porte à porte en C0,5 et en apport volontaire. Le verre des colonnes d'apport volontaire est collecté par BAUDELET.

La CAPSO assure en régie la collecte des encombrants (1 fois par an et à la demande).

FAUQUEMBERGUES	M	FEBVIN PALFART / FLECHIN / LAIRES / BEAUMETZ LES AIRE	RENTY / THIEMBRONNE / ST MARTIN D / HARDINGHEM / RECLINGHEM	FAUQUEMBERGUES / AVRROULT / MERCK / SAINT LIEVIN	AUDINCTHUN / COYECQUES / DENNEBROEUCCQ / BOMY	ENQUIN LEZ GUINEGATTES / ERNY ST JULIEN	
FAUQUEMBERGUES	M	FEBVIN PALFART / FLECHIN / LAIRES	THIEMBRONNE / ST MARTIN D / HARDINGHEM / RENTY	BOMY / ERNY / RECLINGHEM / BEAUMETZ	FAUQUEMBERGUES / AVRROULT / MERCK / SAINT LIEVIN	AUDINCTHUN / COYECQUES / DENNEBROEUCCQ	ENQUIN LEZ GUINEGATTES

## 3. La collecte du papier carton en apport volontaire

### Lauréat de l'appel à projet CITEO sur les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers cartons

Pour répondre à la réglementation et aux extensions des consignes de tri (ECT), la collectivité a fait le choix de préparer la population au changement du geste de tri. Elle a donc travaillé en 2018 à l'harmonisation du service de collecte sélective optimisant le fonctionnement de chaque pôle avec une réorganisation prochaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 visant à optimiser les coûts, en réduisant la fréquence de collecte en collecte sélective en C0,5 sur le territoire, tout en améliorant la qualité du service avec le déploiement de bornes à papier-carton.

Au vu des performances connues de la collectivité pour la collecte du verre en apport volontaire, il a semblé naturel de déployer ce mode de collecte pour le flux papier carton, ce qui nous permettra d'isoler le papier-cartons de la collecte pour mieux le valoriser.

Ces bornes permettent aux habitants d'y déposer tous les emballages en papiers cartons, les cartonnettes, les papiers et journaux magazines tout en améliorant la qualité du tri. Celui-ci n'est plus pollué par les autres déchets (bouteilles de lait, boîtes de conserves, etc.). Le contenu des bornes est alors valorisé chez les papetiers locaux, spécificité du territoire de la CAPSO.



Ce dispositif permet de gagner de la place dans la poubelle jaune et d'absorber la baisse de fréquence de collecte mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il s'applique aux communes urbaines de Longuenesse, Blendecques, Saint Martin Lez Tatinghem et Arques depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, puis à la commune de Saint Omer depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour ensuite être déployé dans les communes rurales. En 2020, la commune de Wizernes a été équipée.

En 2021 jusqu'à mars 2022 (fin du projet) les communes de Bellinghem, Campagne Lez Wardrecques, Clairmarais, Ecques, Fauquembergues, Febvin-Palfart, Mametz, Renty, Salperwick, Thiembrone et Tilques.

### **L'objectif du projet**

- **Objectifs économiques**

Diminution des coûts du service de 35% :

- Baisse des coûts de collecte par la généralisation du C0.5 et le développement de la collecte des Fibreux
- Baisse des coûts de tri globaux : la collecte séparée des fibreux permet d'éviter un cout de traitement au centre de tri à 203€ht la tonne tout en garantissant une bonne qualité du papier carton et par ailleurs favoriser le maintien de l'économie des papetiers locaux.

- **Objectifs environnementaux**

La mise en place d'une collecte séparative des fibreux permet de maintenir la qualité du flux et donc une meilleure valorisation. De plus, ces changements de collecte (baisse de fréquence et installation de bornes fibreux) vont nous permettre de refaire une communication d'envergure sur le recyclage et de ce fait, nous espérons, en plus de l'augmentation des tonnages de fibreux, une augmentation des tonnages des autres emballages.

- **Objectifs sur la qualité du service**

Notre projet est envisagé en plusieurs étapes. Lors de la 1<sup>ère</sup> étape, qui se déroule en même temps que la diminution de fréquence de collecte sélective, nous ne changeons pas les consignes de tri, mais offrons une solution facile et évidente aux usagers qui n'auraient plus assez de place dans leur bac par la mise en place de PAV Fibreux. Ainsi, malgré la baisse de fréquence, l'usager ne ressent pas une diminution du service.

Lors du passage en ECT(extension des consignes de tri), nous changerons les consignes, par un passage au fibreux/non fibreux. Le non fibreux étant en porte à porte et le fibreux uniquement en AV. Les habitants auront eu le temps de s'habituer progressivement à ce changement.

### **Des bornes pour collecter le papier-carton**

En 2016, la collectivité a répondu à un appel à projet de mise en place d'une économie circulaire concernant le flux papiers-cartons. Lauréat, la CAPSO a installé 150 bornes pour capter les fibreux qui étaient collectés par les associations locales. Ce gisement échappait au service de collecte. Des conventions sont passées avec les associations qui obtiendront des subventions (en fonction des tonnes recyclées) de la CAPSO. Ces fibreux seront envoyés vers les recycleurs locaux (la CAPSO disposant d'un bassin industriel avec de nombreux papetiers cartonniers sur le territoire).



Ces 2 dispositifs, bornes associatives et bornes CAPSO pour capter les fibreux permettront à la collectivité d'améliorer ses performances en répondant aux extensions des consignes de tri de 2023. En mars 2022, la collectivité a déployé 196 colonnes à papiers cartons.

#### **4. LES COLLECTES SPECIFIQUES**

La collecte des déchets est assurée les jours fériés exceptés le 25 décembre, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai. Ces dernières sont avancées ou reportées.

Un ramassage spécial carton est assuré pour les commerçants du centre-ville de Saint-Omer. Le carton est déposé à la cartonnerie de Gondardennes pour y être valorisée.

Une collecte spéciale camping est organisée du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

Deux petits camions collectent les conteneurs des voies étroites ce qui a permis de limiter les points de regroupement.

#### **5. FOURNITURES DE CONTENANTS DE PRE-COLLECTES ET LA MAINTENANCE**

Pour assurer la collecte des déchets la collectivité met à disposition des foyers, des conteneurs :

Nombre de personnes au foyer	Bacs à ordures ménagères	Nombre de personnes aux foyers	Bacs de tri
1 à 2	120 l	1 à 3	140 l
3 à 4	140 l	4 à 5	180 l
5	180 l	6 à 7	240 l
6 à 7	240 l	8 à 10	340 l
8 et +	340 l	+ de 10	660 l
11 et +	770 l		

Pour les communes ayant la collecte des déchets verts en porte à porte, les particuliers peuvent disposer jusqu'à 3 conteneurs d'un volume de 140 l ou d'un volume de 240 L par foyer, moyennant une participation financière de 10 ou 15€.

Par ailleurs, pour des raisons de stockage, des sacs translucides de 50 L pour la collecte sélective sont mis à disposition de certains foyers de la commune de Saint Omer (centre-ville principalement). La distribution des sacs est faite une fois par an en fin d'année à la bibliothèque d'agglomération.

La livraison et la maintenance des conteneurs est assurée en interne. Les demandes gérées au numéro vert portent essentiellement sur les modifications de litrage, les réparations, les nouvelles dotations.

En 2021, les agents ont livré 626 bacs à ordures ménagères et 576 bacs de tri, 1038 bacs de déchets verts, 336 composteurs et 917 rouleaux de sacs jaunes.

### **6. LES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES**

#### **6.1. ORGANIGRAMME DU SERVICE**

- 1 directrice de service
- 1 assistante de direction
- 1 assistante administrative
- 1 responsable de la redevance spéciale
- 1 assistant technique
- 1 responsable d'exploitation et 1 responsable adjoint au pôle d'Arques (postés) sur le site d'Arques

- 1 responsable d'atelier
- 3 mécaniciens
- 2 responsables d'exploitation à mi-temps répartis sur le site d'Aire Sur La Lys, Théroouanne/Fauquembergues
- 2 ambassadeurs du tri dédié au numéro vert
- 1 agent chargé de la maintenance des équipements de pré-collecte
- 80 agents de collecte

## **6.2 LES MOYENS TECHNIQUES**

Le service de collecte dispose de 8 véhicules de 18 m<sup>3</sup>, 1 véhicule de 16m<sup>3</sup>, 11 véhicules de 14 m<sup>3</sup>, 2 véhicules de 12m<sup>3</sup>, 2 véhicules de collecte de 4 m<sup>3</sup>, 1 véhicule de collecte par chargement verticale de 18 m<sup>3</sup> (évolupack), 2 véhicules ampliroll équipé d'une grue auxiliaire de levage, 5 bennes ampliroll 30 m<sup>3</sup>, 3 bennes de 20 m<sup>3</sup>, 2 fourgons équipés de hayon, 1 fourgon, 1 véhicule léger, 1 véhicule encombrant. L'entretien du parc des bennes à ordures ménagères est fait par 3 mécaniciens en complément de l'intervention de Bom Service et Arques Electro Diésel.

Le tableau ci-dessous reprend la flotte de BOM, le volume de carburant consommé par véhicule, le kilométrage réalisé sur l'année 2021 ainsi que la consommation du véhicule.

PTAC	Immatriculation	Volume	Kilométrage	Consommation moyenne
3,5 T	DP 116 WS	4 872,90 L	32 332 km	15,07 L/100km
26 T	FQ 643 QA	11 325,54 L	18 119 km	62,51 L/100km
19 T	DR 180 YT	15 678,26 L	28 889 km	54,27 L/100km
16 T	FA327EX	16 075,13 L	26 776 km	60,04 L/100km
19 T	GC778XG	738,06 L	1 188 km	62,13 L/100km
26 T	BV849MM	4 695,89 L	7 653 km	61,36 L/100km
26 T	FZ 736VS	5 749,87 L	9 391 km	61,23 L/100km
26 T	8175XN62	7 405,48 L	12 083 km	61,29 L/100km
26 T	9066TX62	8 037,76 L	12 919 km	62,22 L/100km
19 T	EY763ZJ	9 027,16 L	15 341 km	58,84 L/100km
26 T	BW552DJ	13 804,35 L	22 821 km	60,49 L/100km
19 T	EP779MM	2 466,17 L	4 269 km	57,77 L/100km
19 T	CA 941 DH	6 900,27 L	13 641 km	50,58 L/100km
15 T	BS842NF	7 476,02 L	13 911 km	53,74 L/100km
17 T	AT 611 PV	11 872,09 L	18 785 km	63,20 L/100km
15 T	BS807NF	11 435,64 L	21 875 km	52,28 L/100km
15 T	EL758EP	7 602,49 L	15 269 km	49,79 L/100km
19 T	DR 190 YT	12 260,50 L	25 500 km	48,08 L/100km
19 T	EY870ZJ	8 607,67 L	16 587 km	51,89 L/100km
15 T	EL778EP	4 205,95 L	10 648 km	39,50 L/100km
19 T	EP758MM	14 197,45 L	26 880 km	52,82 L/100km
16 T	FA197FH	14 940,72 L	26 526 km	56,32 L/100km
26 T	FA130VF	19 798,94 L	41 490 km	47,72 L/100km
26 T	EE779KT	27 672,75 L	53 731 km	51,50 L/100km
26 T	AW059SP	11 520,55 L	18 933 km	60,85 L/100km
6 T	FR871FB	1 843,44 L	12 096 km	15,24 L/100km
26 T	FZ021VV	9 205 L	13 562 km	67,87 L/100km

26 T FY 429 WH

1 860,39 L

4 200 km

44,30 L/100km

271 276,44 L

525 415 km

51,63 L/100km

### **6.3. Equipement de pré collecte**

112 536 conteneurs individuels répartie en :



43 568 conteneurs  
Ordures ménagères



44 668 conteneurs  
Tri sélectif

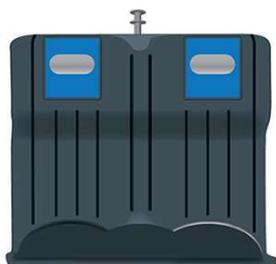


11 573 conteneurs  
Déchets verts



12 727 conteneurs  
Verre

600 conteneurs aériens répartie en :



194 conteneurs  
Papiers cartons



406 conteneurs  
Verre

## **7. LES SUPPORTS DE COMMUNICATION**

Divers supports de communication sont diffusés sur le territoire : guide du tri, plaquettes avec les consignes de tri, autocollants à apposer sur les conteneurs, calendriers de collecte, flyer), flancs de bennes et numéro vert unique.

Toutes informations du service sont relayées sur le Facebook de la CAPSO, la presse locale, les radios. Certaines actions plus spécifiques nécessitant une diffusion porte à porte sur les communes sont faites avec les équipes de la collecte.

## Identification des conteneurs.

### ORDURES MÉNAGÈRES LES DÉCHETS À DÉPOSER DANS LE BAC

**CE QU'IL FAUT DÉPOSER :**

- Emballages souillés
- Polystyrène
- Restes de table variés, viandes, poissons...
- Stylos, rasoirs en plastique jetables
- Pots de yaourt et de glace, gobelets en plastique...
- Vaisselle
- Pots de fleur
- Couches bébé
- Films de sur-emballage plastique, sacs en plastique
- Papier peint

**IL EST INTERDIT** de déposer le verre, les déchets dangereux, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les encombrants et les déchets ménagers valorisables dans le poubelle verte.

En cas de doute, référez-vous à contacter le 0 800 676 053

CAPSPO CITEO

### TRI LES DÉCHETS À DÉPOSER

**MERCI DE BIEN VIDER LES EMBALLAGES DE LEURS CONTENUS**

**BIEN NETTOYER ! POUR BIEN ME RETROUVER !**

**PLASTIQUE**  
Bidons et flacons  
Bouteilles opaques et transparentes

**PAPERS CARTON ET JOURNAUX MAGAZINES**  
Boîtes et emballages carton  
Journaux, magazines, prospectus

**BRICQUES ALIMENTAIRES**  
Briques alimentaires

**MÉTAL**  
Aérosols et bidons  
Boîtes métalliques et barquettes aluminium  
Boîtes de conserves et canettes de boisson

**NON RECYCLABLE**  
Produits chimiques, les gobelets, les pots de yaourt, de crème fraîche et banquette de beurre, le polystyrène, les jouets en plastique, les cartons de meuble et de cuisine, les emballages souillés, les pneus, jantes et pneus usés, les sacs en tissu plastique, les plaques en métal, les canettes brisées, les ressorts plastiques, les batteries pour appareils...

En cas de doute, référez-vous à contacter le 0 800 676 053

CAPSPO CITEO

### LE VERRE CE QU'IL FAUT DÉPOSER

**Bouteilles, pots en verre, bocaux, cornettes en verre...**

**JE VOUS QUITTE MAIS JE VOUS DIS A BIEN TÔT !**

**Sans bouchon ni capsule, ni couvercle. Munite de rincer le contenant.**

**CE QU'IL NE FAUT PAS DÉPOSER À LA COLLECTE DU VERRE**  
Déchets en terre cuite  
Verres et miroirs  
Porcelaine, céramique, cristal et verres spéciaux

**Il faut donc les déposer dans la poubelle ordures ménagères.**

En cas de doute, référez-vous à contacter le 0 800 676 053

CITEO CAPSPO

## Exemple de Calendrier de collecte :

Les calendriers de collecte sont déposés toutes boîtes dans chaque commune. Il reprend les jours de collecte pour les ordures ménagères, collecte sélective, déchets verts, verre et encombrants. Un volet détachable rappelle les consignes de tri. Il figure également les coordonnées du SMLA pour la gestion des déchèteries, et les collectes spécifiques des jours fériés.

## Calendrier de collecte 2021 Racquinghem

↳ téléchargeable sur [www.ca-pso.fr/dechets](http://www.ca-pso.fr/dechets) **Changement de la semaine de collecte du tri**

Mois	Jour	Conteneur / Déchet	
Décembre / Janvier	L 28		
	M 29		
	M 30		
	J 31	OM / Tri	
	Février	V 01	Ordures ménagères
		S 02	
		D 03	
		L 04	
		M 05	
		M 06	
		J 07	Ordures ménagères
		S 09	
		D 10	
		L 11	
		M 12	
		M 13	
		J 14	Tri
		V 15	Ordures ménagères
		S 16	
		D 17	
		L 18	
		M 19	
		M 20	
		J 21	Tri
		V 22	Ordures ménagères
		S 23	
		D 24	
		L 25	
		M 26	
		M 27	
		J 28	Tri
V 29		Ordures ménagères	
S 30			
D 31			
Mars		L 01	
	M 02		
	M 03		
	J 04		
	V 05	Ordures ménagères	
	S 06		
	D 07		
	L 08		
	M 09		
	M 10		
	J 11	Tri	
	V 12	Ordures ménagères	
	S 13		
	D 14		
	L 15		
	M 16		
	M 17		
	J 18		
	V 19	Ordures ménagères	
	S 20		
	D 21		
	L 22	Encombrants*	
	M 23		
	M 24		
	J 25	Tri	
	V 26	Ordures ménagères	
	S 27		
	D 28		
	L 29		
	M 30		
	M 31		
Avril	J 01		
	V 02	Ordures ménagères	
	S 03		
	D 04		
	L 05	Landi de Pâques	
	M 06		
	M 07	Déchets verts	
	J 08	Tri	
	V 09	Ordures ménagères	
	S 10		
	D 11		
	L 12		
	M 13		
	M 14	Déchets verts	
	J 15		
	V 16	Ordures ménagères	
	S 17		
	D 18		
	L 19		
	M 20		
	M 21	Déchets verts	
	J 22	Tri	
	V 23	Ordures ménagères	
	S 24		
	D 25		
	L 26		
	M 27		
	M 28	Déchets verts	
	J 29		
	V 30	Ordures ménagères	
	Mai	S 01	Fête du travail
D 02			
L 03			
M 04			
M 05		Déchets verts	
J 06		Tri	
V 07		Ordures ménagères	
S 08		Vicaires 1945	
D 09			
L 10			
M 11			
M 12		Déchets verts	
J 13		Jour de l'Accession	
V 14		Ordures ménagères	
S 15			
D 16			
L 17			
M 18			
M 19		Déchets verts	
J 20		Tri	
V 21		Ordures ménagères	
S 22			
D 23		Landi de Pentecôte	
L 24			
M 25			
M 26		Déchets verts	
J 27			
V 28		Ordures ménagères	
S 29			
D 30			
L 31			
Juin	M 01		
	M 02	Déchets verts	
	J 03	Tri	
	V 04	Ordures ménagères	
	S 05		
	D 06		
	L 07		
	M 08		
	M 09	Déchets verts	
	J 10		
	V 11	Ordures ménagères	
	S 12		
	D 13		
	L 14		
	M 15		
	M 16	Déchets verts	
	J 17	Tri	
	V 18	Ordures ménagères	
	S 19		
	D 20		
	L 21		
	M 22		
	M 23	Déchets verts	
	J 24		
	V 25	Ordures ménagères	
	S 26		
	D 27		
	L 28		
	M 29		
	M 30	Déchets verts	

**HORAIRES DE COLLECTE**  
Ordures ménagères (OM) vendredi 5h15 à 12h30  
Tri jeudi 5h15 à 12h30 en semaine paire

Déchets verts mercredi 5h15 à 12h30 du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

**JOURS FÉRIÉS**  
Ce picto indique un changement de collecte dans le calendrier (collecte avancée/repoussée/annulée).  
La collecte des ordures ménagères du 1<sup>er</sup> janvier 2021 est avancée au 31 décembre 2020 de 5h15 à 12h30.

**Encombrants**  
\* Pour bénéficier du service de ramassage des encombrants, vous devez vous inscrire impérativement en mairie, au plus tard, une semaine avant la date de ramassage.  
Vous pouvez également bénéficier d'un service de ramassage à la demande. Voir les modalités sur [www.ca-pso.fr/dechets](http://www.ca-pso.fr/dechets).

### MEMO consignes de tri

**Les déchets à déposer dans le bac à ordures ménagères**

- Emballages souillés
- Polystyrène
- Papier peint
- Couches bébé
- Vaisselle
- Pots de fleur
- Restes de table variés, viandes, poissons...
- Films de sur-emballage plastique, sacs en plastique
- Stylos, rasoirs en plastique jetables
- Pots de yaourt et de glace, gobelets en plastique...
- ...et aussi coton à démaquiller, vitres, miroirs, sacs d'aliments pour animaux, berlingots de lessive, etc...

**Les déchets à déposer dans le bac de tri sélectif**

- Bidons et flacons
- Journaux, magazines, prospectus
- Boîtes métalliques et barquettes aluminium
- Bouteilles opaques et transparentes
- Boîtes et emballages carton
- Boîtes de conserves et canettes de boisson
- Briques alimentaires
- Aérosols et bidons

**UN DOUTE ? UNE QUESTION ?**  
Contactez le service collecte au numéro vert (appel gratuit depuis un poste fixe) 0 800 676 053  
Informations et formulaires de demande en ligne : [www.ca-pso.fr/dechets](http://www.ca-pso.fr/dechets)

# MEMO consignes de tri

## Le verre à recycler dans la colonne à verre



Bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre sans bouchon, ni capsule, ni couvercle et complètement vidés. Il est inutile de rincer le contenant.



Les pots en terre cuite, la vaisselle, les vitres, miroirs et verres cassés sont à jeter dans le bac d'ordures ménagères.



Les ampoules sont à déposer chez votre distributeur ou en déchèterie.

## Géolocaliser les colonnes à verre

Flialuz ou QR code ou rendez-vous sur [geo.ca-pso.fr](http://geo.ca-pso.fr)



## Le papier carton dans les bornes à papier

Journaux - magazines - boîtes - emballages carton - prospectus - papiers de bureau - courriers et lettres - cartons ondulés - catalogue - annuaires - livres et cahiers



LOCALISER TOUTES LES BORNES



Préparez en 30 secondes un rendu de vos bornes à papier

# Calendrier de collecte 2021

📄 téléchargeable sur [www.ca-pso.fr/dechets](http://www.ca-pso.fr/dechets)

Racquinghem



Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
J 01 Tri	D 01	M 01 Déchets verts	V 01 Ordures ménagères	L 01 Toussaint	M 01
V 02 Ordures ménagères	M 02	J 02	S 02	M 02	J 02 Tri
S 03	M 03	V 03 Ordures ménagères	D 03	V 03 Ordures ménagères	V 03 Ordures ménagères
D 04	M 04 Déchets verts	S 04	L 04	J 04 Tri	S 04
27 L 05	V 05 Ordures ménagères	D 05	M 05	V 05 Ordures ménagères	D 05
M 06	S 06	M 06 Déchets verts	M 06 Déchets verts	S 06	49 L 06
M 07 Déchets verts	S 07	M 07	J 07 Tri	D 07	M 07
J 08	D 08	M 08 Déchets verts	V 08 Ordures ménagères	L 08	M 08
V 09 Ordures ménagères	32 L 09	J 09 Tri	S 09	M 09	J 09
S 10	M 10	V 10 Ordures ménagères	D 10	M 10	V 10 Ordures ménagères
D 11	M 11 Déchets verts	S 11	41 L 11	J 11 Armistice 1918	S 11
M 12	J 12 Tri	D 12	M 12	V 12 Ordures ménagères	D 12
M 13	V 13 Ordures ménagères	37 L 13	M 13 Déchets verts	S 13	50 L 13
J 14	S 14	M 14	J 14	D 14	M 14
V 15 Ordures ménagères	35 L 15 Assomption	M 15 Déchets verts	V 15 Ordures ménagères	L 15	M 15
S 16	L 16	J 16	S 16	M 16	J 16 Tri
S 17	M 17	V 17 Ordures ménagères	D 17	M 17	V 17 Ordures ménagères
D 18	M 18 Déchets verts	S 18	42 L 18	J 18 Tri	S 18
29 L 19	J 19	D 19	M 19	V 19 Ordures ménagères	D 19
M 20	V 20 Ordures ménagères	38 L 20	M 20 Déchets verts	S 20	51 L 20
M 21 Déchets verts	S 21	M 21	J 21 Tri	D 21	M 21
J 22	D 22	M 22 Déchets verts	V 22 Ordures ménagères	47 L 22	M 22
V 23 Ordures ménagères	34 L 23	J 23 Tri	S 23	M 23	J 23
S 24	M 24	V 24 Ordures ménagères	D 24	M 24	V 24 Ordures ménagères
D 25	M 25 Déchets verts	S 25	L 25	J 25	S 25 Noël
30 L 26	J 26 Tri	D 26	M 26	V 26 Ordures ménagères	D 26
M 27	V 27 Ordures ménagères	39 L 27	M 27 Déchets verts	S 27	52 L 27
M 28 Déchets verts	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28
J 29 Tri	D 29	M 29 Déchets verts	V 29 Ordures ménagères	48 L 29	M 29
V 30 Ordures ménagères	35 L 30	J 30	S 30	M 30	J 30 Tri
S 31	M 31		D 31		V 31 Ordures ménagères

### Jours fériés

Le picto indique un changement de collecte dans le calendrier (collecte avancée/reportée annulée).  
 La collecte des déchets verts du 14 juillet est annulée.

### Déchetteries

Vous pouvez accéder aux déchetteries du réseau du SMLA à Arques, Longuenesse, Tatinghem, Aire-sur-la-Lys, Lumbres et Dennebroeuq.  
 Tél : 03 21 12 10 33 | [www.smla.fr](http://www.smla.fr)

Les horaires sont susceptibles d'évoluer en cas de fortes chaleurs.

### UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Contactez le service collecte au numéro vert (appel gratuit depuis un poste fixe)

0 800 676 053 Service Client

Informations et formulaires de demande en ligne : [www.ca-pso.fr/dechets](http://www.ca-pso.fr/dechets)

## Flyers pour la mise en place de la collecte du papier carton en apport volontaire :

### NOUVEAU !

BORNES POUR PAPIERS & CARTONS

## Le tri des cartons et des papiers évolue !

Je les apporte désormais dans la borne à papier de ma commune.



Boîtes et emballages carton

Journaux magazines et prospectus

Papiers de bureau



### Un tri de meilleur qualité

Les emballages papier et carton seront moins souillés et mieux valorisés.

### Un recyclage local du papier

Le papier récupéré est valorisé par les papeteries locales.

Pour répondre à l'extension des consignes de tri au plan national, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a commencé à installer sur son territoire des bornes à papier.

Ce nouveau dispositif concerne les habitants des communes d'Arques, de Blendecques, de Longuenesse, de Saint-Martin-lez-Tatinghem, Saint-Omer et Wizernes.

### Où retrouver les bornes ?

#### WIZERNES

Rue Stéphane Hessel  
 Rue du Pont d'Ardenne  
 Résidence les Bruyères, rue de la large patte  
 Rue des Fleurs  
 Rue du Choquet  
 Salle Emile Zola, rue Léon Blum  
 Rue Paul Gôut\*

\*Installation prévue en cours d'année 2020



#### Scannez mon QR code

pour accéder à la carte interactive et géolocaliser les bornes à papier sur l'ensemble du territoire de la CAPSO.

Des mises à jour seront faites régulièrement sur : [geo.ca-pso.fr](http://geo.ca-pso.fr)

Pour + d'infos, contactez le 0 800 676 053

## Sac de pré-collecte

Nous sommes passés à votre domicile pour vous remettre un sac de pré-collecte pour que vous puissiez stocker vos papiers et cartons avant de les déposer dans la benne d'apport volontaire sur votre commune ou sur le territoire de la CAPSO.

Vous trouverez les bornes sur la commune de **Wizernes** aux adresses suivantes :

- Rue Stéphane Hessel
- Rue des Fleurs
- Rue du Choquet
- Résidence les Bruyères, rue de la large patte
- Rue du Pont d'Ardenne
- Salle Emile Zola, rue Léon Blum
- Rue Paul Gôut

Vous retrouverez les bornes de la CAPSO sur notre site [geo.ca-pso.fr](http://geo.ca-pso.fr)



Pour tout renseignement, contactez le 0 800 676 053 ou rendez-vous sur [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)



© 2020 - Communauté de communes du CAPSO - www.ca-pso.fr - Photos prises sur le territoire de la commune.

## Flyers nouveau service encombrant et encombrant à la demande :

**Liste des encombrants**

Les encombrants sont les déchets provenant des ménages qui du fait de leur poids et/ou de leur volume, ne peuvent être enlevés en même temps que les poubelles. Seuls les déchets entrant dans la définition des encombrants seront pris en charge par le service.

**ACCEPTÉS AUX ENCOMBRANTS**  
ce que vous pouvez présenter à la collecte des encombrants

Les tables\*, le mobilier en plastique, les portes (sans verre) les canapés, les fauteuils,...

Les objets volumineux : balustrade en bois, barrières sans métal,...

\* les meubles en bois peuvent être recyclés en déchèterie ou à l'Arrière.

Les sommiers, sommière tapisiers complètement en bois (pas de sommier métal, ni métal/bois), les tapis,...

**REFUSÉS AUX ENCOMBRANTS**

Les armoires ménagères, les métaux, les gravats, les déchets de travaux, les déchets industriels spéciaux, les déchets dangereux, les déchets médicaux, les déchets électriques et électroniques, le verre, les batteries, les huiles, les pneumatiques, les bouteilles de gaz, la ferraille, les sanitaires en faïence (ex : WC, lavabo, bide toilette, ...)

**PENSEZ AUX DÉCHÈTERIES !**

6 déchèteries du Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMLA) sont à votre disposition à Arques, Longuenesse, Tatinghem (commune déléguée de Saint-Martin-lez-Tatinghem), Aire-sur-la-Lys, Lumbres et Dennebroeuq. Retrouvez les horaires et adresses de ces déchèteries sur [www.smla.fr](http://www.smla.fr) ou au 03 21 12 10 33.

Les habitants des communes de Bayenghem-Lès-Eperlecques, Nordausques, Nort-Leulinghem, Tournehem-sur-la-Hem et Zousques peuvent se rendre également dans les déchèteries de Licques (7 voie communale / tél. 03 21 00 24 16) et de Louches (sur la D225 à la sortie d'Autingues / tél. 03 21 97 57 31), appartenant au SEVADEC.

Conception service communication CAPSO, réalisée sur le logiciel Impact.



 Pour + d'infos, contactez le : **0 800 676 053** 

## Flyers d'information sur la collecte des déchets verts :

**1<sup>ER</sup> AVRIL au 31 OCT.** La collecte des **DÉCHETS VERTS !**

Retrouvez les informations sur [www.caps-o.fr](http://www.caps-o.fr)

**CE QU'IL FAUT DÉPOSER !**

Les tailles de haies

Les feuilles mortes et les feuillages

Les fleurs fanées Les plantes sans motte de terre

Les branchages et tiges (d'un diamètre < à 10 cm)

Les tontes de gazon

**LES FAGOTS À CÔTÉ DES BACS NE SERONT PAS RAMASSÉS. LES TRONCS ET SOUCHES D'ARRÈRES DE PLUS DE 10 CENTIMÈTRES AINSI QUE LES FILMS PLASTIQUES ET LES POTS DE FLEURS NE SONT PAS AUTORISÉS.**



 Pour + d'infos, contactez le : **0 800 676 053** 

**LES BACS DE DÉCHETS VERTS**

La CAPSO vous propose des bacs d'une capacité de 140 litres ou 240 litres pour déposer vos déchets verts. Chaque foyer peut disposer de 3 bacs maximum. La mise à disposition de ces bacs se fera en contrepartie d'une participation financière fixée à 10 € par bac pour une capacité de 140 litres et de 15 € pour un bac de 240 litres.

**SEULS LES BACS FOURNIS PAR LA CAPSO SONT COLLECTÉS. VEUILLEZ LES SORTIR LA VEILLE AU SOIR.**

**LES SOLUTIONS ALTERNATIVES**

**LE COMPOSTAGE** est un phénomène naturel qui provient de la transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène en humus par le biais des micro-organismes (champignons, bactéries...). En compostant, vous bénéficiez d'un amendement naturel.

Alors, n'hésitez pas à réserver votre composteur pour une participation de 9 euros en appelant le numéro vert **0 800 676 053**.

Pour tondre la pelouse, il est possible d'opter pour la **TONDEUSE à MULCHING**. Elle coupe le gazon en petits morceaux afin de le laisser sur le sol. Cela maintient la fraîcheur du sol, permet une fertilisation naturelle de la pelouse. Il permet également de ne pas avoir de déchets de tonte à éliminer et évite aussi une trop grande quantité de déchets verts dans le composteur.

**LE BROUAGE** consiste à réduire sous forme de copeaux les déchets verts issus de la taille et de l'élagage d'arbustes. Le broyat peut être valorisé sous la forme de paillage directement dans le jardin, autour de vos plantations ou en amendement organique afin de faire du compost.

**POUR LES GROSSES QUANTITÉS DE VÉGÉTAUX, PENSEZ AUX DÉCHÈTERIES !**

6 déchèteries du Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMLA) sont à votre disposition à Arques, Longuenesse, Tatinghem (commune déléguée de Saint-Martin-lez-Tatinghem), Aire-sur-la-Lys, Lumbres et Dennebroeuq. Retrouvez les horaires et adresses de ces déchèteries sur [www.smla.fr](http://www.smla.fr) ou au 03 21 12 10 33.

Les habitants des communes de Bayenghem-Lès-Eperlecques, Nordausques, Nort-Leulinghem, Tournehem-sur-la-Hem et Zousques peuvent se rendre également dans les déchèteries de Licques (7 voie communale - tél. 03 21 00 24 16) et de Louches (sur la D225 à la sortie d'Autingues - tél. 03 21 97 57 31), appartenant au SEVADEC.



 Pour + d'infos, contactez le : **0 800 676 053** 

## lyers sur les dipositions de la redevance spéciale :

### LA REDEVANCE SPÉCIALE

#### Comment prendre en compte l'usage réel du service ?

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a équipé d'une puce électronique les bacs de collecte de chaque usager soumis à la redevance spéciale. Celle-ci permettra de recenser le nombre de présentation à la collecte de chaque bac et de mesurer ainsi le volume de déchets enlevé par les services communaux.

(1) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

#### Le calcul de la redevance spéciale

La redevance spéciale se compose de deux éléments :

- Une **part forfaitaire** : qui représente les coûts de charges fixes.
- Une **part variable** : liée au coût de traitement de déchets produits.

**CONCEPTION : SERVICES COMMUNAUTAIRES EN COLLECTE - CAPSO**

#### Votre facture

- Vous êtes assujéti à la TEOM  
Facture = montant de la redevance - montant de la TEOM (2) (3)  
Cette déduction est plafonnée au montant de redevance spéciale
- Vous n'êtes pas assujéti à la TEOM  
Facture = montant de redevance spéciale

(2) Montant de la TEOM versé auprès du Trésor Public pour l'année n-1.  
(3) Sur présentation de l'avis de la base foncière où figure le montant de la TEOM n-1 au plus tard le 31 octobre de l'année en cours.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER**  
2 rue Albert Camus - C.S. 20079  
62568 Longuenesse Cedex

[collecte-pro@ca-pso.fr](mailto:collecte-pro@ca-pso.fr)  
Service Redevance spéciale  
03 74 18 22 66 / 03 74 18 22 69

## Exemple de flyer d'information, collecte jours fériés :

**INFOS COLLECTE** **SERQUES** rue du long chemin **UNIQUEMENT**  
A partir du n° 68

---

### ATTENTION CHANGEMENT DE COLLECTE DE VOS DECHETS !

## A partir du 18 Janvier 2021

Les poubelles d'ordures ménagères seront collectées  
**le Mardi de 5h15 à 12h30**

Les poubelles de tri sélectif seront collectées  
**Le Mardi de 5h15 à 12h30 en semaine impaire**

>>> Merci de sortir vos conteneurs la veille au soir.

**POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES, n'hésitez pas à contacter le numéro vert**

**0 800 676 053** Service à appel gratuit

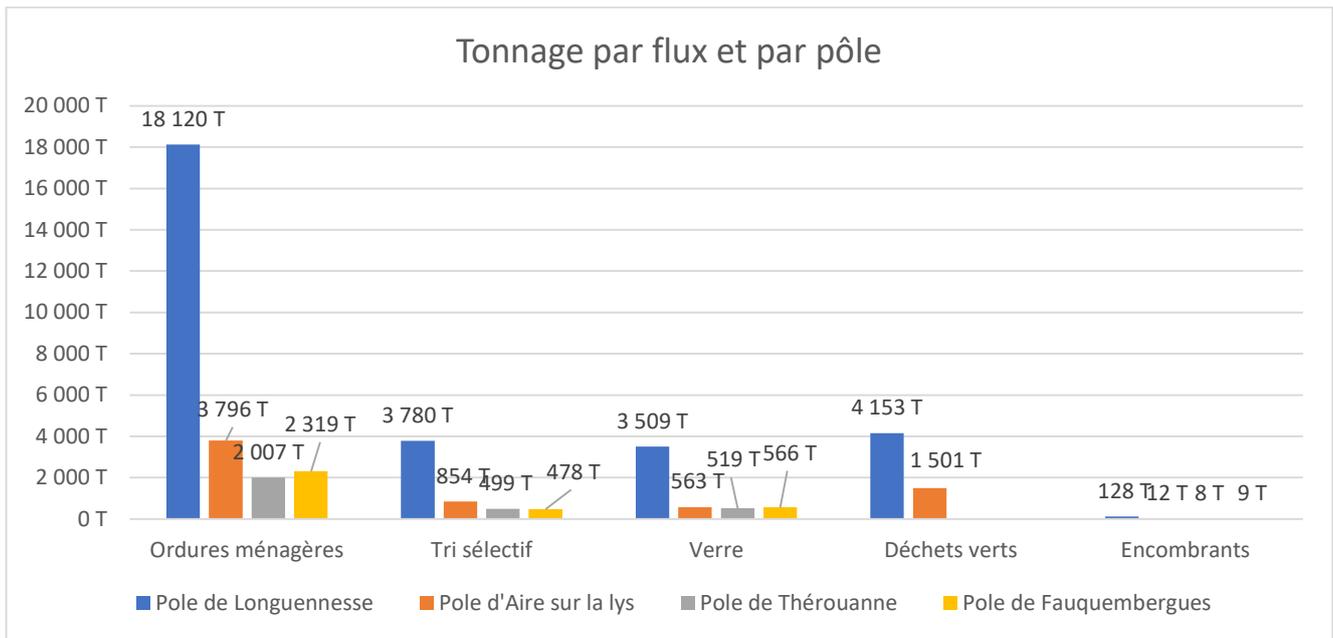
# LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

# 1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

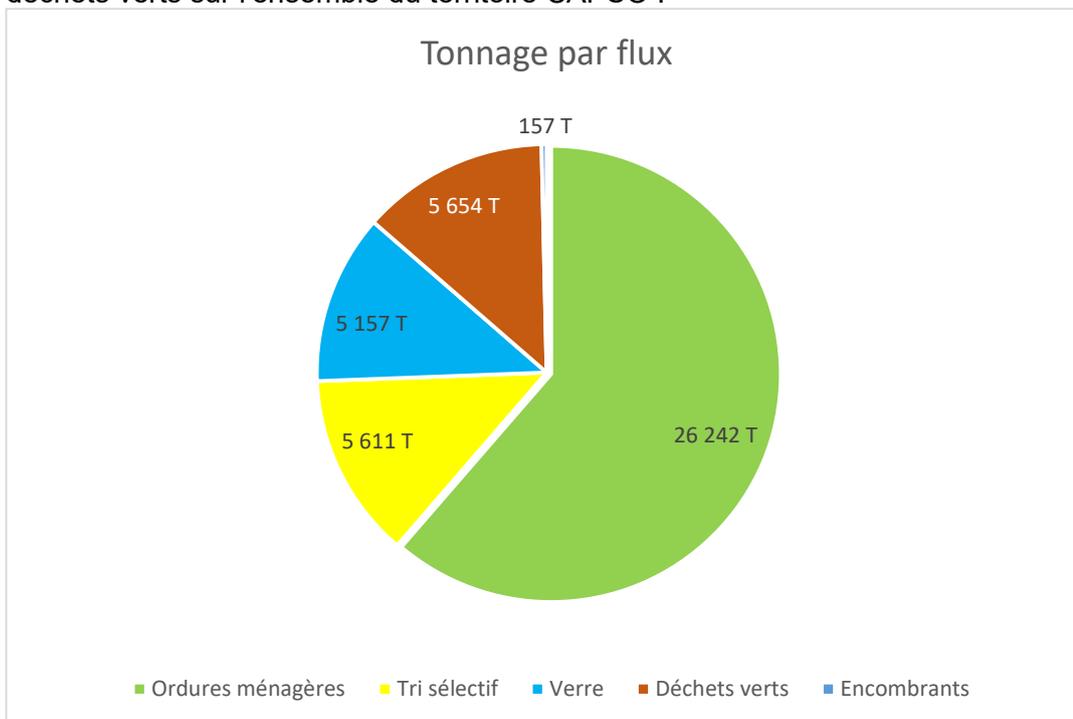
## 1.1 RECAPITULATIF DES TONNAGES PAR FLUX

Les ordures ménagères sont conteneurisées sur l'ensemble des communes depuis fin 2018, les emballages ménagers sont conteneurisés à l'exception de la ville de Saint-Omer où les habitants ont le choix entre les bacs et sacs de pré-collecte.

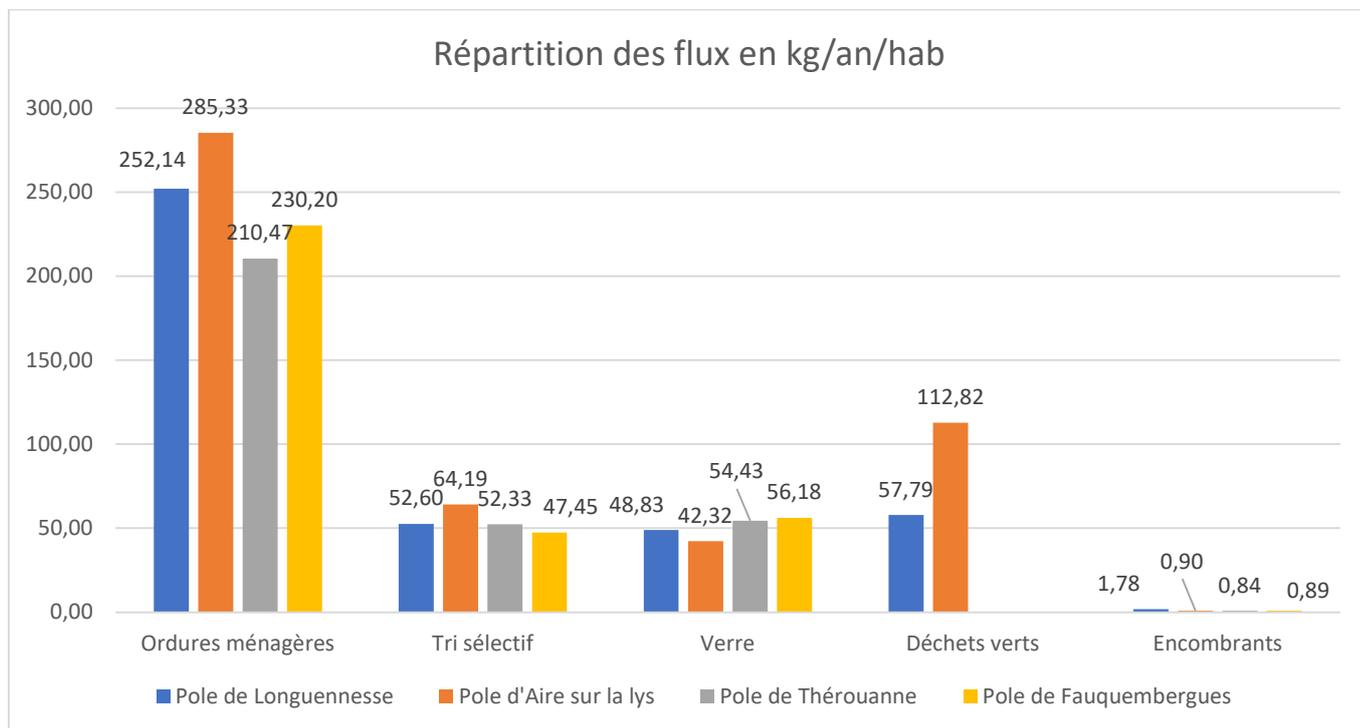
L'histogramme ci-dessous reprend le tonnage annuel par flux et par pôle :



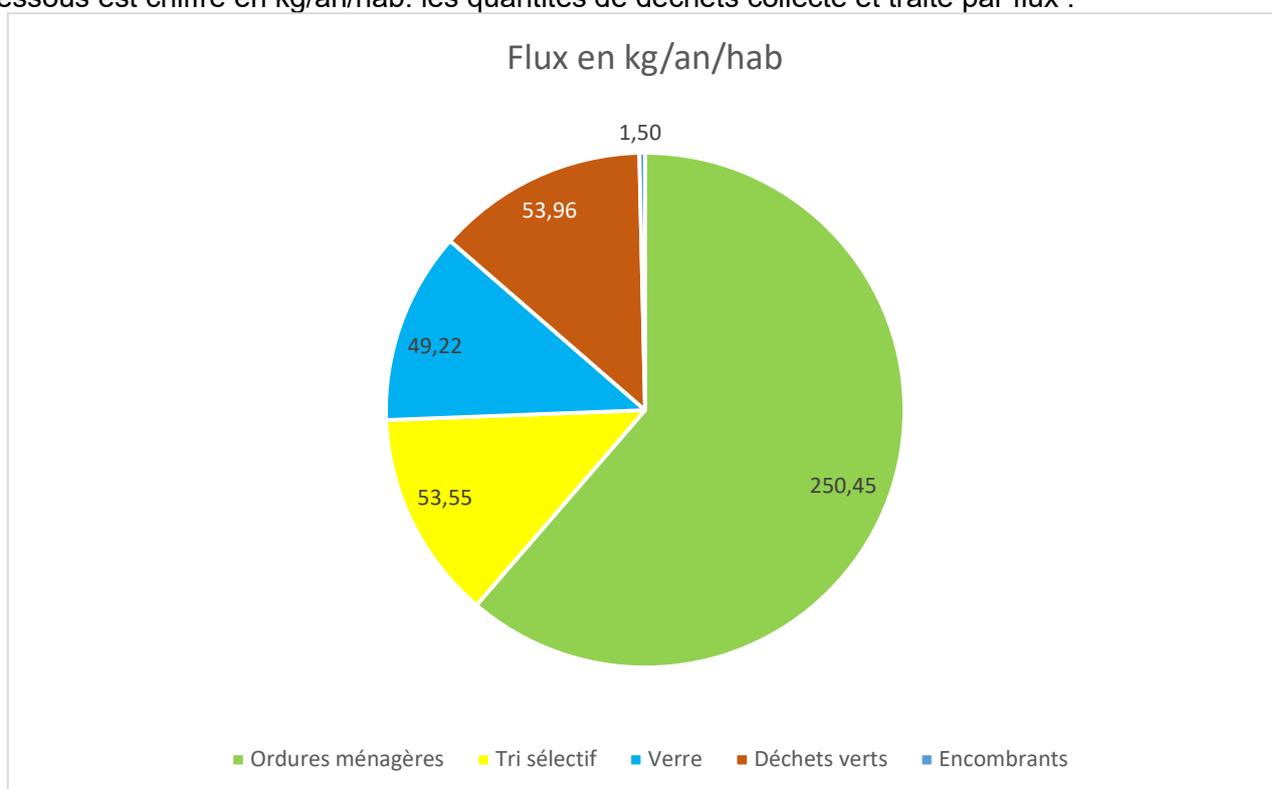
Ci-dessous figure le tonnage collecté pour les flux ordures ménagères, tri sélectif, verre, encombrant et déchets verts sur l'ensemble du territoire CAPSO :



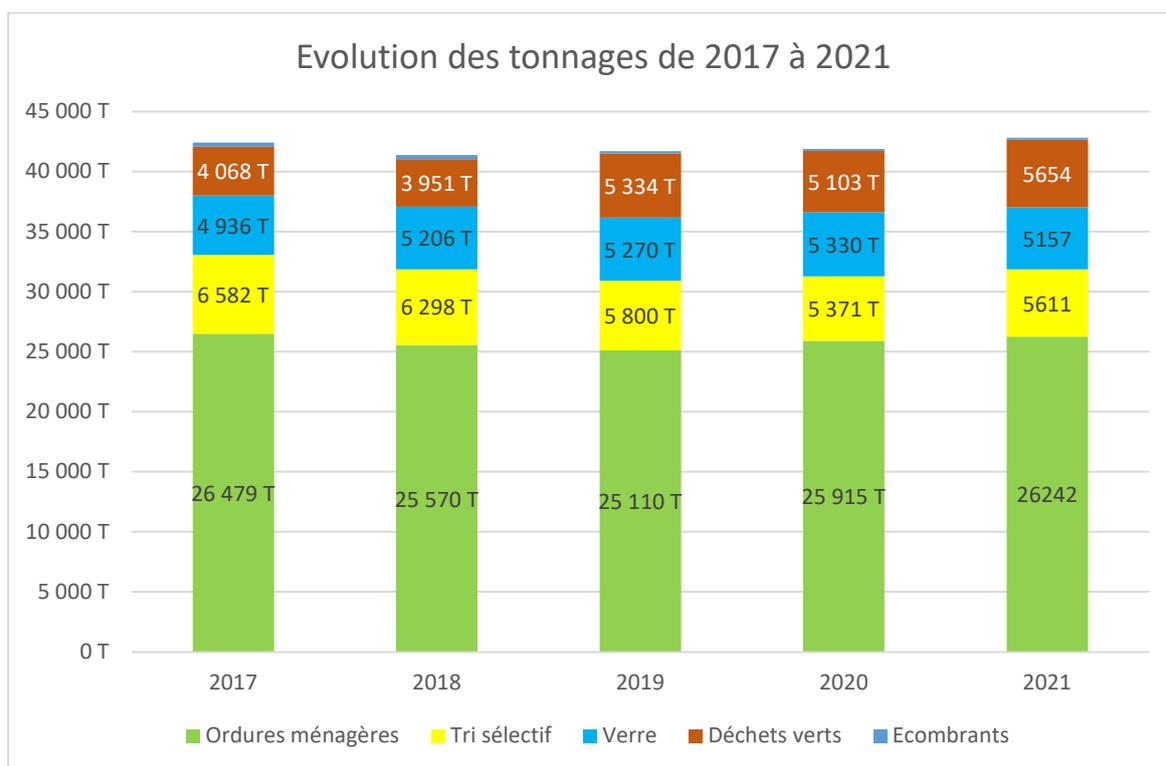
Ci-dessous est repris la répartition en kg/an/hab. suivant les pôles territoriaux :



Ci-dessous est chiffré en kg/an/hab. les quantités de déchets collecté et traité par flux :



## Evolution des tonnages depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017



Les ordures ménagères ont augmenté de 327 tonnes, le tri de 240 tonnes, les déchets verts de 551 tonnes et les encombrants ont baissé de 6 tonnes par rapport à 2020, la collecte du verre de 173 tonnes par rapport à 2020 (année COVID durant laquelle le centre de tri a toppé son activité pendant 2 mois et a repris ensuite en mode dégradé).

La collecte du papier carton en apport volontaire représente 1156 tonnes soit 11.03kg/an/hab. La collecte du carton des professionnels représente 145 tonnes. Au total, 1301 tonnes de carton valoriser chez UDREP soit 12.41 kg/hab/an

### 1.2 LA VALORISATION MATIERE

Ces déchets sont traités et séparés au centre de tri géré par Récup'Aire dans la zone Industrielle du Lobel à Arques.

Sont considérés comme valorisables :

- Les emballages : les bouteilles transparentes, les bouteilles opaques, les baquettes en aluminium, les boîtes et emballages en carton, les aérosols, les boîtes de conserve, les canettes de boisson et les briques alimentaires.
- Les papiers, les cartons, les journaux magazines, les prospectus

Les déchets valorisés sont repris par des filières spécifiques :

- Le verre chez OI manufacturing
- L'acier, aluminium chez Baudalet
- Le Plastique chez Valorplast
- Le papier/Carton chez UDREP
- Les journaux magazines chez UDREP

- Les briques alimentaires chez UDREP

Le refus de tri est l'ensemble des quantités de déchets présents dans la poubelle jaune ne pouvant faire l'objet d'une valorisation. Il est de 17.88 % contre 21.24 en 2020.

Ci-dessous, le tableau reprend les performances par matériaux issus du centre de tri :

Matériaux	Acier	Aluminium	Carton	ELA	Jou/mag	Plastique	Amv	Refus
Kg/hab/an	2.35	0.36	11.05	0.51	20.74	6.86	1.55	9.68

La performance pour le verre est de 49.22 kg/an /hab., pour le papier carton il est de 12.41 kg/an/hab.

La performance en matériaux valorisés (hors verre) est de 53.19 kg/hab./an.

## TONNAGES ET GESTION DES FLUX DE DECHETS

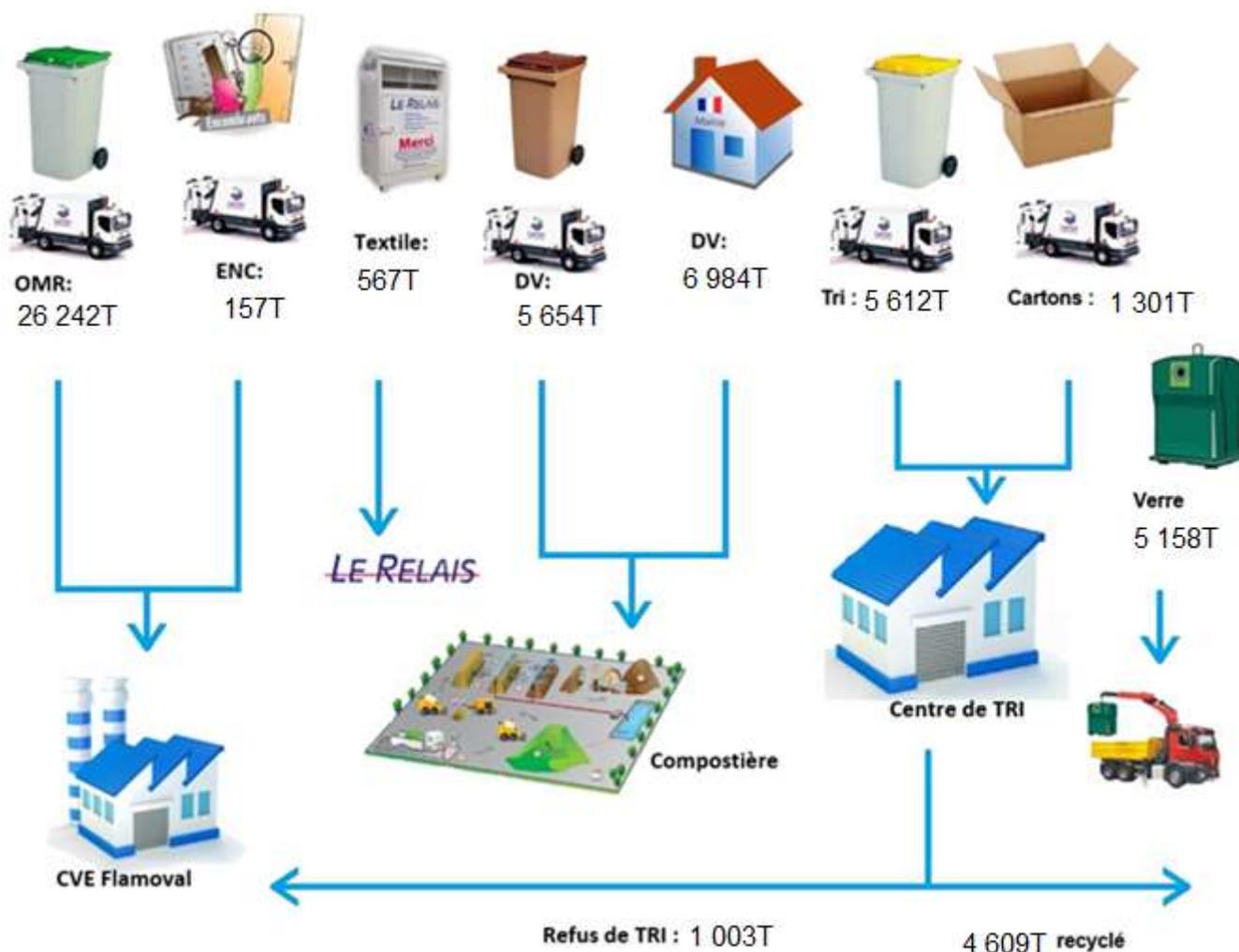
OMR : Ordures ménagères résiduelles

ENC : Encombrants

DV : Déchets verts

DMS : Déchets ménagers spéciaux

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques



## LES DECHETTERIES

Déchetterie	Arques	Aire sur la Lys	Dennebrœucq	Longuenesse	Saint Martin lez Tatinghem	Total
<b>Encombrants</b>	452,64 T	645,84 T	497,20 T	846,32 T	735,24 T	<b>3 177,24 T</b>
<b>Végétaux</b>	1 604,44 T	1 600,68 T	988,82 T	1 690,09 T	1 964,96 T	<b>7 848,99 T</b>
<b>Gravats</b>	1 548,06 T	1 305,78 T	826,35 T	3 265,66 T	2 062,97 T	<b>9 008,82 T</b>
<b>Carton / Papier</b>	122,00 T	96,30 T	48,36 T	168,06 T	148,48 T	<b>583,20 T</b>
<b>Bois</b>	448,14 T	420,06 T	509,46 T	718,88 T	686,30 T	<b>2 782,84 T</b>
<b>Métaux</b>	155,18 T	176,24 T	182,35 T	281,24 T	244,90 T	<b>1 039,91 T</b>
<b>Plâtre</b>	0,00 T	206,94 T	147,34 T	373,34 T	289,94 T	<b>1 017,56 T</b>
<b>Laine / complexe isolant</b>	0,00 T	69,14 T	70,02 T	159,10 T	95,42 T	<b>393,68 T</b>
<b>Mobilier</b>	315,68 T	627,92 T	250,46 T	906,66 T	669,57 T	<b>2 770,29 T</b>
<b>DEEE</b>	142,02 T	131,93 T	131,56 T	239,40 T	203,27 T	<b>848,18 T</b>
<b>DMS</b>	21,11 T	15,04 T	20,94 T	26,89 T	36,50 T	<b>120,48 T</b>
<b>Eco DDS</b>	17,92 T	15,50 T	10,55 T	32,88 T	30,83 T	<b>107,68 T</b>
<b>Lampes / Néons</b>	0,72 T	0,25 T	0,28 T	1,14 T	0,79 T	<b>3,17 T</b>
<b>Pneus</b>	0,00 T	8,89 T	9,86 T	14,63 T	14,42 T	<b>47,79 T</b>
						<b>29 749,83 T</b>

## LA VALORISATION

Service de collecte



Les déchetteries



63 845.37 Tonnes  
609.34 kg/an/hab

**53.41 % de valorisation matière**  
(hors gravats et plâtre)

**46.59 % de valorisation énergétique**  
(hors gravats et plâtre)

## **2. LES INDICATEURS FINANCIERS**

Le service de collecte était financé en 2021 à 100% par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Le financement de ce service permet de prendre en compte le service rendu aux usagers

### **2.1 DEFINITION DES ZONES DE TAXATIONS**

Elles sont définies en fonction du niveau de service et des bases locatives des habitations. 10 zones de taxation ont été créées selon les services rendus à l'utilisateur pour l'année 2021.

Toutes les communes de la CAPSO bénéficient des services suivants (tronc commun) :

- la collecte hebdomadaire des ordures ménagères,
- la collecte sélective tous les quinze jours associés au développement de l'apport volontaire des papiers-cartons,
- la collecte du verre en apport volontaire,
- la collecte des encombrants une fois par an et à la demande,
- une participation aux fonctionnements du centre de tri, de la compostière, de la déchetterie et du Centre de Valorisation Energétique.

**La zone 1** regroupe les communes d'AIRE-SUR-LA-LYS, ROQUETOIRE, QUIESTEDE et WITTES : elle bénéficie du tronc commun ainsi que de la collecte du verre en porte à porte une fois toutes les 4 semaines et de la collecte des déchets verts en porte à porte

**La zone 2** regroupe les communes de BLENDRECQUES, HALLINES, HELFAUT, HOULLE, NORDAUSQUES, NORT-LEULINGHEM, MENTQUE-NORTBECOURT, RACQUINGHEM, TOURNEHEM-SUR-LA-HEM, WIZERNES et ZOUAFQUES : elle bénéficie du tronc commun ainsi que de la collecte des déchets verts en porte à porte.

**La zone 3** regroupe les communes de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et LONGUENESSE : elle bénéficie du tronc commun ainsi que de la collecte des déchets verts en apport volontaire.

**La zone 4** regroupe les communes de CAMPAGNE-LEZ-WARDRECQUES, CLAIRMARAIS, MORINGHEM, MOULLE, SAINT-OMER, SALPERWICK, SERQUES, TILQUES et WARDRECQUES : elle bénéficie uniquement du tronc commun.

**La zone 5** regroupe les communes de BELLINGHEM, DELETTES, ECQUES, HEURINGHEM, MAMETZ, SAINT-AUGUSTIN et THEROUANNE : elle bénéficie du tronc commun ainsi que de la collecte du verre en porte à porte une fois toutes les 4 semaines.

**La zone 6** regroupe les communes de AUDINCTHUN, AVROULT, BEAUMETZ-LES-AIRE, BOMY, COYECQUES, DENNEBROEUCQ, ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE, ERNY-SAINT-JULIEN, FAUQUEMBERGUES, FEBVIN-PALFART, FLECHIN, LAIRES, MERCK-SAINT-LIEVIN, RECLINGHEM, RENTY, SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM et THIEMBRONNE : elle bénéficie du tronc commun ainsi que de la collecte du verre en porte à porte tous les quinze jours.

**La zone 7** est composée de la commune d'ARQUES : elle bénéficie du tronc commun ainsi que de la collecte des déchets verts en porte à porte.

**La zone 8** regroupe les communes de BAYENGHEM LES EPERLECQUES et EPERLECQUES : elle bénéficie du tronc commun ainsi que de la collecte des déchets verts en apport volontaire.

**La zone 9** correspond au taux de taxe réduit de 10 % des habitants de la zone 3.

**La zone 10** correspond au taux de taxe réduit de 10 % des habitants de la zone 4.

Le tableau ci-dessous reprend les zones de taxation avec les taux de taxes appliqués ainsi que le cout du service à l'habitant :

Zone	Bases 2021	Taux 2021	Produits attendus
1	11 136 307 €	12,02%	1 338 584 €
2	12 103 256 €	16,82%	2 035 768 €
3	16 127 422 €	10,03%	1 617 580 €
4	18 669 542 €	11,55%	2 156 332 €
5	5 510 275 €	13,88%	764 826 €
6	5 928 695 €	15,45%	915 983 €
7	9 437 736 €	10,37%	978 693 €
8	2 602 389 €	16,43%	427 573 €
9	17 429 €	9,03%	1 574 €
10	185 179 €	10,39%	19 240 €

Le produit perçu de la TEOM est de 10 256 154 € en 2021.

Carte des zones de taxation :

Zones	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	



## 2.2. LA REDEVANCE SPECIALE

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer assure l'enlèvement des déchets assimilés ménagers issus des activités professionnelles et des établissements publics. La loi du 13 juillet 1992 et l'article L2333.78 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux collectivités ayant recours à la TEOM d'instaurer une redevance spéciale pour rétribuer ces prestations de collecte et de traitement des déchets.

La redevance spéciale a donc été mise en place et généralisée depuis le 5 janvier 2017. Cette délibération marque la volonté de la CAPSO de responsabiliser chaque usager sur sa production de déchets selon le principe du « pollueur – payeur ».

### Le cadre d'application de la redevance spéciale

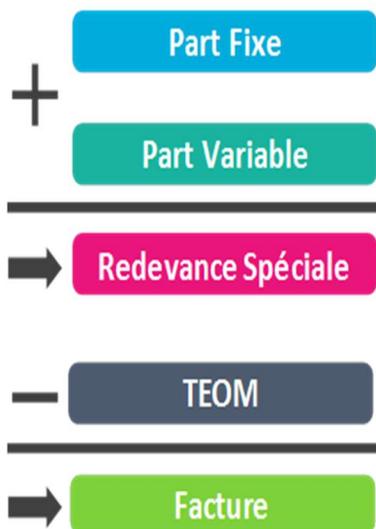
- Les usagers soumis au paiement de la TEOM sont assujettis à la redevance spéciale lorsqu'ils sont en capacité de produire plus de 340 litres d'ordures ménagères et/ou plus de 1320 litres de déchets recyclables par semaine.

- Les usagers occupant des bâtiments publics non soumis à la TEOM sont assujettis à la redevance spéciale dès lors qu'ils utilisent le service d'enlèvement des déchets de la CAPSO.

### Les modalités de calcul de la redevance spéciale

Le calcul de la redevance spéciale comprend :

- Une **part fixe** correspondant aux charges du service de collecte. Elle est calculée sur la base du volume de bacs détenus et d'un tarif au litre annuel en fonction de la fréquence de collecte hebdomadaire et du type de déchets (ordures ménagères ou tri sélectif).
- Une **part variable** correspondant au volet incitatif de la tarification à la levée et s'appuyant sur les coûts de traitement des déchets. Elle est calculée sur la base du volume collecté annuellement et d'un tarif au litre en fonction du type de déchets.
- Le montant de TEOM éventuellement payé par l'utilisateur est déduit du montant de la redevance spéciale. (La TEOM étant une composante de la fiscalité locale, il ne pourra être procédé à aucun remboursement si son montant devait être supérieur à celui de la redevance).



Part fixe (€/litre)	OM	TRI
C1/2		0.1095 €
C1	0.9831 €	0.2190 €
C2	1.5237 €	0.4381 €
C3	2.8017 €	0.6571 €
Part Variable (€/litre)	OM	TRI
Pour 1 litre collecté	0.0203 €	0.0020€

### L'identification électronique à la levée

En faisant le choix d'une tarification incitative à la levée, la CAPSO se doit de garantir la traçabilité des opérations de collecte facturées.

Chaque conteneur utilisé par un usager soumis à la redevance spéciale est équipé d'une puce d'identification électronique. Il est ainsi référencé au nom de son utilisateur en fonction de son volume et du type de déchets auxquels il est destiné.

Un système informatique embarqué sur les bennes ordures ménagères permet d'enregistrer le jour, l'horaire et la localisation géographique de toutes les opérations de collecte.

Avec ce système la CAPSO est en mesure d'éditer un relevé de collecte précis pour chaque redevable. Ce dispositif permet également d'effectuer le suivi en temps réel des tournées et de compiler ces informations en vue de les exploiter dans le cadre de l'optimisation du service.



## Le bilan incitatif de la redevance spéciale

La mise en œuvre de la redevance spéciale sur le territoire de la CAPSO répond à une obligation légale et permet de ne plus faire supporter aux ménages le coût de gestion des déchets professionnels. Elle permet aussi de rationaliser le recours au service public et d'inciter les professionnels à intégrer la production de déchets comme composante à part entière de leur activité.

### Optimiser son recours au service :

Le premier levier d'action se situe au niveau de la part fixe. Son mode de calcul basé sur le volume de bacs détenus contraint les usagers à optimiser leur conteneur au strict nécessaire.

### Montants facturés en 2021 :

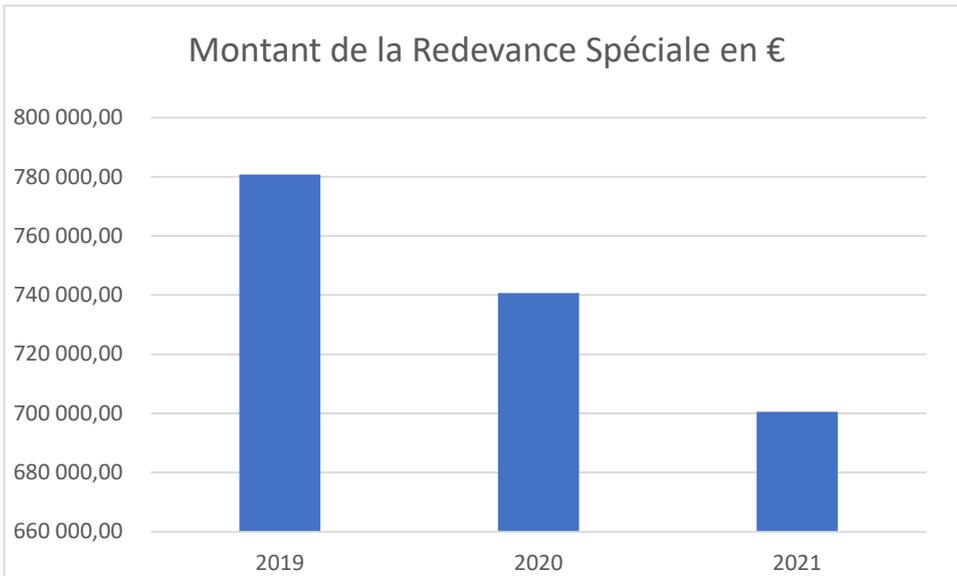
	OMR		TRI		Total
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	
Communes	138 784,09 €	30 912,01 €	13 394,30 €	1 149,76 €	184 240,16 €
Voiries	2 420,60 €	19 888,00 €			22 308,60 €
Ets publics	126 121,53 €	37 386,52 €	9 664,67 €	1 359,98 €	174 532,70 €
Entreprises	124 712,29 €	154 061,25 €	15 545,95 €	6 495,34 €	300 814,83 €
Campings		10 190,05 €		1 429,35 €	11 619,40 €
CHRISO				7 018,00 €	7 018,00 €
Total	392 038,51 €	252 437,83 €	38 604,92 €	17 452,43 €	700 533,69 €

En 2021, la redevance spéciale a permis de percevoir 700 533€

### EVOLUTION DE LA REDEVANCE SPECIALE PAR RAPPORT A LA TEOM :

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de la Redevance Spéciale et de la TEOM depuis 2019 :

	RS	TEOM
2019	780 678,09 €	8 985 608,00 €
2020	740 712,00 €	10 061 899,00 €
2021	700 533,69 €	10 256 154,00 €



Depuis 2019, la volonté politique des élus a été de couvrir le coût du service de collecte en totalité par le montant de la TEOM, celle-ci a donc été augmentée progressivement jusqu'en 2021. Cela a un impact direct sur le montant de la Redevance Spéciale. En effet, si le montant de la TEOM est supérieur au montant de la RS, l'entreprise ne paye pas de facture, si elle est inférieure, elle paye la différence RS-TEOM.

La TEOM ayant augmenté, cela implique mécaniquement une baisse de la RS.

### **3. SYNTHÈSE FINANCIÈRE**

Le coût du service de collecte global (régie et prestataires pour la collecte) et le traitement s'élève à 15 007 695,21€.

Ces dépenses sont couvertes par la TEOM, les recettes de la redevance spéciale, les recettes des Eco-Organismes, la vente des matériaux à hauteur de 13 624 274 €.

#### **Dépenses**

Charges à caractère général	1 345 878,56 €
SMLA (tri et traitement)	7 844 301,84 €
Frais de personnel	4 422 399,01 €
Charges de gestion courante	26 498,26 €
SMLA (participations)	732 333,74 €
Charges exceptionnelles	1 681,80 €
Dotations amortissement	634 601,00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>15 007 694,21 €</b>

#### **Recettes**

Remboursement arrêts	126 677,00 €
Redevance spéciale	700 533,00 €
CITEO et revente matériaux	2 536 899,00 €
Recettes exceptionnelles	10 165,00 €
TEOM	10 250 000,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>13 624 274,00 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>-1 383 420,21 €</b>

## **FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE :**

### **La collecte des déchets verts :**

La commune de Mentque Nortbécourt a souhaité le service de collecte des déchets verts en porte. Une distribution de conteneurs a été effectuée sur la commune en mars avant le démarrage de cette collecte.

Les conteneurs des communes de Tournehem-Sur-La-Hem et Nort-Leulinghem ont été changés au profit de bacs spécifiques perforés sur les côtés allégeant ainsi le poids du bac et permettant l'évaporation des jus liés à la fermentation du déchet vert.

### **Réceptions de 5 camions de collecte :**

- Bennes à ordures ménagères classiques : 3 châssis (2 Renault, 1 Scania) équipé de bennes 18 m3 SEMAT et lèves conteneurs Rotary Premium et 1 châssis Renault 19t avec une benne SEMAT de 15.5 m3 équipé d'un lève conteneur premium
- Bennes à ordures ménagères pour les colonnes aériennes et enterrés : 1 châssis MAN 26 t équipé d'une grue auxiliaire HIAB, d'une benne SEMAT 18m3 et d'une trémie à chargement verticale (type Evolupack)

### **Amélioration du cadre de vie au travail :**

Des travaux ont été réalisés pour améliorer la qualité de vie au travail et permettre une meilleure communication entre les responsables d'exploitation et les agents de collecte. Au rez-de-chaussée, un bureau a été créé pour les responsables d'exploitation, une nouvelle cuisine et réfectoire ont été aménagés, ainsi qu'une salle de réunion. L'ensemble des locaux ont été remis en peinture.

Dans l'atelier des mécaniciens, un nouveau chauffage au gaz a été installé apportant un confort de travail.

## **PERSPECTIVES 2022 POUR LE SERVICE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS :**

- Travail avec le SMFM sur la création d'un nouveau centre de tri à Arques
- Travail avec le SMLA sur un centre de tri transitoire pour séparer les emballages des plastiques (façons et bouteilles et Extension des Consignes de Tri)
- Réponse à l'appel à projet 5 de CITEO : démarches d'optimisation de la collecte avec l'harmonisation de la collecte du verre en apport volontaire, densification des bornes à papiers cartons, modification du volume du bac jaune en vue du passage à l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023.
- Accompagnement du bureau d'étude chargé d'étudier la mise en œuvre d'une tarification incitative à l'échelle intercommunale au plus tard le 1er juillet 2024 (année blanche)
  
- Poursuite des actions engagées en matière de prévention des déchets
- Lancement de l'élaboration du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- Lancement de l'étude de faisabilité sur le tri à la source des biodéchets / et de mise en place d'une redevance incitative
- Lancement d'une étude de planification et de programmation des flux de matières
- Lancement de campagnes de caractérisations
- Lancement d'un nouveau marché de collecte des déchets sur le pôle de Fauquembergues

**RAPPORT ANNUEL**  
sur la qualité et le prix  
du service de collecte

